

# LE RÉGIME PÉQUISTE DÉGRINGOLE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

## la presse

25 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢ MONTRÉAL, MERCREDI 24 MARS 1982, 98<sup>e</sup> ANNÉE, no 70, 128 PAGES, 9 CAHIERS

■ Le gouvernement Lévesque est en chute libre dans l'opinion publique, le degré de satisfaction des Québécois à son endroit n'étant plus que de 39 pour cent. C'est ce que révèle un sondage de la maison Sorecom mené pour le compte du Centre d'information sur l'unité canadienne. **page A 5**

Magasiner à Laval, c'est magasiner au **CENTRE LAVAL**  
Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boulevard Saint-Martin

*Recasts*

# UN COMPROMIS DE BÉRUBÉ DES DÉPENSES «COMPRIMÉES» DE \$23,3 MILLIARDS

■ Des dépenses de \$23,3 milliards et de nouvelles coupures budgétaires de \$670 millions constituent les deux principaux éléments du budget des crédits pour 1982-83 déposé hier à l'Assemblée nationale. En ce qui a trait aux coupures budgétaires, la part du ministère des Affaires sociales et les modifications que le gouvernement entend apporter à sa participation aux régimes de retraite de la Fonction publique et parapublique représenteront, à elles seules, une économie de \$272 millions. Ce document porte exclusivement sur les dépenses, tandis que tout ce qui touche aux revenus, impôts et déficits figurera dans le budget proprement dit, qui sera déposé au début de mai.

**LES RESTRICTIONS: \$670 MILLIONS** **pages D 1 et D 2**



**TABLOÏD SPORTS**  
**LA GUERRE MONTRÉAL-QUÉBEC  
LAFLEUR  
SERA PRÊT**

**page 3**

photo Michel Gravel, LA PRESSE

**AU QUÉBEC  
UNE FEMME  
STÉRILISÉE  
SUR CINQ  
À 30 ANS**  
**page A 3**

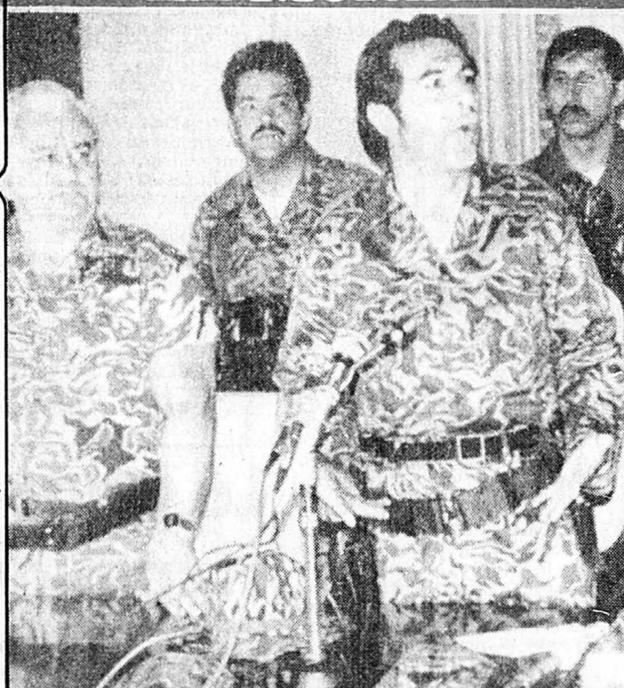
*LAMARDE NE  
REPOND PAS A  
CERTAINS  
JOURNALISTES*

*... IL IRA LOIN  
CE PETIT!*



**ÉDITO**  
**UNE VOIE  
UNIQUE POUR  
POINTE-AUX-  
TREMBLES**  
PAR JEAN-GUY DUBUC  
**page A 6**

## LE MONDE



Le général Efraim Rios Montt a annoncé hier à Ciudad Guatemala la formation d'une junte militaire, à la suite du renversement du gouvernement droitiste du général Fernando Romeo Lucas. **photo PA**

# PUTSCH AU GUATEMALA ET AU BANGLADESH

■ Tant au Guatemala qu'au Bangladesh, s'est déroulé, hier, un coup d'état militaire. Dans les deux cas, le coup de force perpétré par un groupe d'officiers s'est réalisé sans effusion de sang. **page F 3**

# L'INFLATION AU COEUR DE LA TOURNÉE DE MacEACHEN

■ Le ministre des Finances, Allan MacEachen, a fait savoir hier qu'il effectuerait bientôt une tournée nationale de consultation auprès des milieux d'affaires et des dirigeants syndicaux au cours de laquelle il abordera surtout le problème de l'inflation.

**page A 4**



photo UPC



L'industrie  
du  
**sexe**  
au Québec

■ Une clientèle peu nombreuse, mais très stable, fréquente les salles de cinéma «érotique» au Québec. Mais le nombre de ces fidèles clients commence à diminuer à cause de la popularité grandissante de la cassette vidéo et parce que les gens sont las de voir des films coupés par la censure. **page A 8**

## SOMMAIRE

6  
Annonces classées: E 10 à E 15,  
F 8 à F 11  
Arts et spectacles: B 1 à B 3  
Carrières et professions: C 8 à C 11  
Décès, naissances, etc.: F 2  
Économie: D 1 à D 7  
Êtes-vous observateur?: E 12  
FEUILLETON: E 11  
Horoscope: E 12  
Le bridge: I 1  
Le monde: F 1 à F 5  
Météo: A 2  
Mots croisés: E 14  
Pleins Feux: A 8  
Quoi faire aujourd'hui: B 4  
Télé-câble: B 3  
Télévision: B 1, B 10  
— Horaires: B 4  
Tribune libre: A 7  
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 9  
— Médecine: E 6

**TABLOÏD SPORTS**  
Bandes dessinées: 16  
Mots croisés: 16



*On connaît  
not'monde!*



# METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages C-6 et C-7.

UNE POURSUITE AUX ODEURS DE CONFLIT DE TRAVAIL

# Le juge traite la police de Laval d'irresponsable

«De minimis non curat lex» (La loi ne s'occupe pas de choses insignifiantes). Tel est le raisonnement de droit qui a amené le juge Pierre Lalande, de la Cour municipale de Laval, à acquitter la compagnie Oka Ply Ltée d'avoir mis en circulation un camion dont les garde-boue n'étaient pas conformes au Code de la route.

### ANDRÉ CÉDILOT

C'est le 9 mars 1981, alors que les policiers lavallois prenaient les routiers en chasse pour attirer l'attention publique sur les difficultés qu'ils avaient à renouveler leur contrat de travail, que le chauffeur de Oka Ply avait été interpellé sur la route 440. Il avait alors reçu une contravention pour ses garde-boue ainsi qu'un avis l'obligeant à faire inspecter son véhicule dans les 48 heures.

Appelé à témoigner lors de l'audition de la cause, le 12 mars dernier, l'agent François Racine, de la police de Laval, a indiqué, en

substance, qu'il avait émis le billet de circulation après avoir constaté, à l'oeil, que les garde-boue n'excédaient pas deux pouces de chaque côté les pneus du camion.

Tout en insistant pour dire qu'il contestait l'inculpation par principe seulement, le vice-président d'Oka Ply, M. Howard Brenhouse, a pour sa part fait valoir qu'il s'agissait des garde-boue originaux du camion et qu'après des recherches succinctes, il n'avait pu trouver d'équipements semblables qui puissent satisfaire les exigences de la loi.

### La police fustigée

Dans son jugement, le juge Pierre Lalande n'a pas manqué de fustiger la direction du service de police pour avoir persisté à poursuivre les contrevenants, après avoir elle-même obtenu une injonction de la Cour supérieure en dénonçant le harcèlement, ainsi que les arrestations illégales et injustifiées auxquelles donnaient

lieu les moyens de pression des policiers syndiqués.

«Pour ma part, a-t-il dit, je crois à un manque de responsabilité ou à l'irresponsabilité de la part des officiers de Ville de Laval. J'y vois un manque de logique en plaçant devant la Cour supérieure une injustice pour ces victimes et, devant la Cour municipale, demander que ces mêmes victimes soient condamnées à des amendes.»

«Pour ce qui est du policier en cause et de ses confrères dans plusieurs causes semblables, de poursuivre le magistrat, qui fait état de quelque 3,000 infractions qui ont été enregistrées au greffe de la Cour municipale de Laval au cours de cette période de zèle, je conclus qu'il a fait une arrestation illégale sans motif valable et raisonnable, mais plutôt dans un esprit mesquin, étroit, discriminatoire et intéressé qui va à l'encontre de ses fonctions...»

Le juge Lalande appuie sa décision sur une demi-douzaine de cas de jurisprudence concernant les arrestations inutiles. Il souligne également, après lecture de la loi britannique, que le rôle d'un policier est avant tout à caractère social plutôt qu'associatif et antisocial, comme il a qualifié le comportement des policiers de Laval durant ce conflit, pour avoir appliqué ce qu'il appelle «la justice microscopique».

«Il est du ressort des tribunaux de condamner sévèrement ces agents de la paix qui ont procédé à des arrestations massives et sélectives dans un but de semer le désordre, d'ennuyer les conducteurs de camions et leurs propriétaires pour appuyer par ces moyens abusifs et puérils des revendications syndicales légitimes ou non», de conclure le juge Lalande, au moment de rejeter la plainte portée à l'endroit de la compagnie Oka Ply.



laserphoto PC  
Louis-Philippe Dussault, premier officier à bord du Hudson Transport, a témoigné hier qu'au moment de la tragédie il a sauté dans une chaloupe de sauvetage, après avoir entendu le capitaine crier de sauver la chaloupe en question.

### LE HUDSON TRANSPORT

## La peinture pourrait avoir attisé le feu

(PC) — À l'enquête fédérale sur la tragédie du Hudson Transport, on s'est demandé hier si l'incendie n'avait pas été attisé par de la peinture conservée près des quartiers d'équipage.

Sept marins sont morts quand ils ont tenté de s'échapper du pétrolier en flammes, le 25 décembre 1981, au large de Mata-

ne. En juin 1979, le Cartiercliffe Hall, un autre navire appartenant à Halco, avait été détruit par un incendie sur le lac Supérieur.

À l'issue de l'enquête sur cet accident, on avait conclu que la compagnie «méritait un blâme» parce qu'elle avait permis d'utiliser comme cabine l'espace prévu pour le rangement de la peinture. On avait alors recommandé que soit interdit cet usage mixte de l'espace.

Le premier officier Louis-Philippe Dussault a révélé hier, devant le juge en chef adjoint James Huggesen, de la Cour supérieure, qu'il avait rangé quatre gallons de peinture dans une armoire de «la cabine du propriétaire», c'est-à-dire un endroit réservé aux invités de Halco mais où personne ne logeait.

Cette cabine était la deuxième voisine de celle d'où, pour la première fois, on avait vu sortir de la fumée.

M. Dussault a ajouté qu'il se souvenait avoir lu un avis de la Garde côtière, remontant à juin 1979 et disant qu'il ne devrait jamais y avoir de peinture dans l'espace d'habitation d'un navire.

Mais, a expliqué le témoin, il avait mis cette peinture dans l'armoire «pour éviter qu'elle gèle. Personne ne m'a dit qu'il ne fallait pas garder de peinture dans cet espace.»

### Chaloupe

Par ailleurs, M. Dussault a expliqué qu'il avait rapidement abandonné le navire parce que le capitaine Russell Blais lui avait dit de «mettre une chaloupe à la mer».

Il voulait ainsi expliquer pourquoi lui et trois autres officiers ont quitté le pétrolier seulement quelques minutes après le début de l'incendie.

La semaine dernière, M. Blais, un capitaine de relève, avait pourtant affirmé à l'enquête: «A aucun moment l'ordre n'a été donné d'abandonner le navire.»

Face aux questions de M. Ross Goodwin, avocat du gouvernement fédéral, M. Dussault a fini par admettre qu'il aurait plutôt dû diriger la lutte au feu puisqu'il était l'officier responsable de la sécurité.

Le juge Huggesen a alors commenté: «Il était pas supposé du tout se trouver dans la chaloupe.» Et le témoin d'ajouter: «Je sais que je n'étais pas supposé être dans cette chaloupe.»

M. Dussault a indiqué qu'il n'avait vu personne asperger d'eau le brasier. À la question de savoir qu'il exactement combattait l'incendie, il a répondu: «Je ne sais pas qui.»

Il a déjà expliqué qu'il avait mis la chaloupe à la mer pour l'empêcher de prendre feu.

## La grève continue à LaSalle

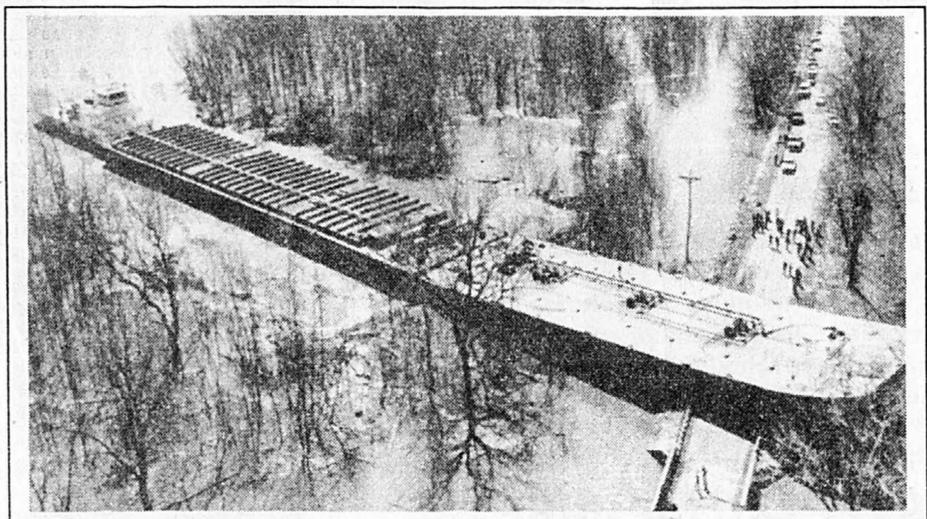
Même si depuis hier, en principe, la longue grève des 160 cols bleus de LaSalle est terminée, de nouvelles difficultés majeures ont surgi en ce qui touche les conditions de retour au travail. La séance de pourparlers qui s'est déroulée hier s'est soldée par un échec et les parties n'ont pas réussi à s'entendre ni sur une date ni sur le protocole de retour dans les ateliers. Bref, malgré un vote majoritaire favorable à l'acceptation des offres de la ville, les services municipaux de LaSalle demeurent paralysés et la grève se poursuit.

### FLORIAN BERNARD

Les dirigeants municipaux exigent que les syndiqués signent la convention collective avant d'entériner tout protocole de retour au travail. De son côté le syndicat exige que le protocole de retour au travail fasse partie intégrante de la convention et que les deux documents soient signés simultanément.

Interrogé hier par LA PRESSE, le directeur général de LaSalle, M. Raymond Barbeau a déclaré que le syndicat a formulé certaines conditions de retour au travail qui sont inacceptables pour la ville, notamment en ce qui touche le versement de sommes perdues durant la grève. Pour sa part un porte-parole du syndicat a déclaré que les cols bleus veulent obtenir certaines garanties avant de signer la convention collective. Il a ajouté que les syndiqués ont accepté les dernières offres de la ville, soit une hausse de traitement de 20% pour un contrat de deux ans, mais qu'ils ne sont pas prêts à retourner au travail aux conditions que fixe actuellement la ville.

Les pourparlers doivent reprendre ce matin entre les cols bleus et les dirigeants de la ville. Entre-temps les services municipaux demeurent paralysés, bien qu'au niveau des rues et de la circulation, la situation se soit nettement améliorée depuis le début de la fonte des neiges. La grève des cols bleus de LaSalle est entrée, hier, dans sa septième semaine.



## Où est passée l'eau?

C'est un printemps plutôt dévastateur qui a fait son entrée aux États-Unis, apportant encore une fois hier des orages dans la région du golfe du Mexique et des grêlons gros comme des balles de golf. Dans les États du Nord, l'hiver refuse toujours de lâcher prise et une avalanche dans les montagnes de l'Utah a causé la mort d'un skieur. Dans l'Illinois, la crue des eaux a forcé la Garde côtière à interrompre le trafic le long de l'Illinois afin de permettre aux grues de libérer une barge que l'eau avait mise à travers de la route.

photolaser AP

## Divorce accordé: madame couchait la tête aux pieds

Autant l'accord sexuel peut être un facteur de permanence, dans un mariage, autant les attitudes et les goûts divergents, à ce chapitre, peuvent provoquer une rupture, à plus ou moins long terme. Et c'est ce qui s'est produit dans le cas d'un couple du nord de la ville, dont le divorce vient tout juste d'être prononcé par le juge Claude Guérin, de la Cour supérieure. Et ce au moment où la parenté aurait pu justement célébrer leurs noces d'argent.

### LÉOPOLD LIZOTTE

À son homme, qui est... frigidiste de son métier, et qu'elle accusait d'adultère, madame reprochait en substance indifférence totale à son égard, manque chronique à ses devoirs conjugaux, et refus de pourvoir à ses besoins.

Pour s'expliquer, tout au moins sur le premier point, le mari fit remarquer que son épouse, depuis quelques années, avait pris la décevante habitude de coucher régulièrement la tête aux pieds.

Cela demandait donc une explication. Elle la donna: si elle s'allongeait ainsi en position non conventionnelle, c'est que son compagnon sentait très mauvais de la bouche.

Parmi les autres raisons pouvant expliquer la faillite à retardement de ce mariage, on mentionna également, de part et d'autres, le voyage d'une semaine de l'épouse, à Old Orchard, avec un homme qui venait souvent la visiter à son appartement. Un amateur de... Chlorets?

Et, infailliblement, il fut question de la mère de monsieur, qui aurait joué un rôle trop important dans la vie de ce dernier et qui aurait été mise à la porte à quelques reprises par sa belle-fille.

Puis il y eut aussi les contradictions ordinaires en pareils cas. La femme se plaignit de s'être fait refuser un manteau d'hiver. Par contre, son mari lui mit sur le nez qu'il lui avait déjà fourni tout le nécessaire pour pratiquer avec élégance le ski de fond, ce qu'elle avait trouvé de mieux pour tromper son ennui.

Côté alcool, l'intimée nia en avoir fait quelque abus même si, pour s'endormir le soir, depuis plusieurs années déjà, ça lui prenait au moins deux cognacs.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le tribunal a été fort mal impressionné par le témoignage de cette épouse qui, pendant une couple d'heures, a mené contre son mari une charge qualifiée de

grossière, et ponctuée de violents coups de poing sur le bureau du greffier. Le juge Guérin qualifie par ailleurs de révoltantes les insinuations qu'elle a décochées au requérant, au sujet des relations qu'il pouvait avoir avec sa mère. Et le tribunal en conclut que le but visiblement visé, c'était de soutenir le plus d'argent possible de son mari, à l'occasion de cette rupture définitive.

La cour tranche toutefois directement dans le gâteau de divorce que les donations consenties il y a 25 ans auraient pu constituer. On ne reviendra pas sur les engagements tenus, les promesses remplies et les sommes versées.

La seule donation à parfaire en sera une de \$10,000, payable à raison de versements mensuels de \$400.

Mais à partir de maintenant, la quinquagénaire pourra continuer à travailler dans une cafétéria, comme elle le fait déjà, ou retourner à son ancien métier de couturière. Et le juge Guérin de faire remarquer, à ce sujet, que les deux parties ayant le loisir de refaire leur vie, au moment d'un divorce, le conjoint qui n'est pas dans le besoin, ou peut facilement subvenir aux siens, n'a pas nécessairement le droit de partager pour toujours la bonne fortune de l'autre, et le loisir de lui soutirer les mêmes bénéfices auxquels il ou elle aurait pu prétendre, si la vie commune avait duré.

## LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -5 Max.: 4  
ENSOLEILLÉ, ENNUAGÉMENT EN FIN DE JOURNÉE  
DEMAIN: NEIGE FONDUE

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-10	3	Ciel variable
Outaouais	-5	4	Ensoleillé
Laurentides	-10	2	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-10	4	Ensoleillé
Mauricie	-10	2	Ensoleillé
Québec	-8	2	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-14	0	Ensoleillé
Rimouski	-10	0	Ensoleillé
Gaspésie	-10	0	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	-14	0	Ensoleillé
Sépéris	-14	0	Ensoleillé

## La Quotidienne

Tirage d'hier  
9-1-3

États-Unis	Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	3	11	Nlle-Orléans	16
Buffalo	-2	5	Pittsburgh	-3
Chicago	-2	11	San Francisco	7
Miami	22	29	Washington	2
New York	4	12	Dallas	—

### Les capitales

	Min.	Max.	Madrid	Min.	Max.
Amsterdam	4	7	Madrid	7	20
Athènes	7	12	Moscou	-8	1
Acapulco	22	33	Mexico	11	26
Berlin	3	10	Oslo	1	2
Bruxelles	0	10	Paris	2	5
Buenos Aires	21	33	Rome	6	16
Copenhague	0	6	Séoul	5	17
Genève	-2	1	Stockholm	-1	4
Hong Kong	21	25	Tokyo	8	19
Le Caire	14	20	Trinidad	24	33
Lisbonne	11	25	Vienne	-2	0
Londres	6	15			

## Canada

	Min.	Max.
Victoria	2	9
Edmonton	-4	0
Regina	-8	-3
Winnipeg	-8	-3
Toronto	-8	-1
Fredericton	-10	-2
Halifax	-6	-2
Charlottetown	-8	-1
Saint-Jean	-6	-2

## Bébé trouvé dans un sac à ordures

Le corps d'un bébé naissant de sexe masculin, enrobé dans un sac à ordures, a été découvert lundi après-midi par un préposé aux déchets d'un parc de roulettes situé près du Mont-Sutton en Estrie. Une autopsie devait être pratiquée hier sur le corps de l'enfant

afin de déterminer la cause du décès.

Ce sont les agents Michel Boursier et Jean Laliberté de l'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec qui ont été chargés d'élucider les circonstances odieuses entourant la mort du bébé.

## La brigade des stupéfiants de la GRC frappe encore

(PC) — Les agents de la brigade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada à Montréal ont démantelé au cours des deux derniers jours un réseau de trafiquants de PCP, une drogue chimique extrêmement dangereuse, et procédé à l'arrestation de 14 individus.

Le coup de filet est survenu à l'issue d'une enquête amorcée en septembre et au cours de laquelle des policiers ont infiltré l'organisation pour parvenir jusqu'au laboratoire clandestin situé dans une maison de la rue Bérard, à Farnham.

Selon la police, la drogue était écoulée comme s'il s'agissait de mescaline.

Neuf livres de cette drogue et d'autres produits chimiques représentant une valeur de \$90,000 au marché noir ont été saisis au cours des opérations menées par les agents à Montréal, Saint-Hyacinthe, Farnham, Saint-Jean et Saint-Lin.

Les détachements régionaux de la GRC ont également contribué à la longue enquête menée par les hommes de l'inspecteur Al Breaux.

Les inculpés ont comparu hier sous diverses accusations, notamment de possession de drogue dans le but d'en faire le tra-

fic et de conspiration en vue de faire le trafic des stupéfiants.

### Accusés

Les individus suivants ont été arrêtés et accusés: Louis-René Fitzgerald, 28 ans, et Michel Fitzgerald, 28 ans, de Montréal; André Fitzgerald, 25 ans, de Saint-Lin; Claude Tremblay, 18 ans, Jacques Blanchet, 20 ans, et George Montgomery, 29 ans, tous trois de Montréal; Pierre Bouthillier, 27 ans; Micheline Bouthillier, 24 ans, et Denis Boulais, 25 ans, tous trois de Farnham; Daniel Dubuc, 22 ans, de Saint-Hyacinthe; Pierre Tanguay, 28 ans, de Chertsey; Denis Beauvais, 24 ans, de Saint-Ignace; Robert Labelle, 22 ans, et James Roberts, 26 ans, tous deux de Saint-Jean.

Il y a quelques semaines, les agents montréalais de la GRC avaient effectué une importante percée dans un réseau de trafiquants de drogue qui opéraient depuis plus de deux ans dans le quartier Saint-Denis, à proximité du campus montréalais de l'UQAM et se spécialisaient, entre autres drogues, dans la vente du PCP.

A cette occasion, une douzaine d'individus avaient également été appréhendés et entraînés devant les tribunaux.

# UNE QUÉBÉCOISE DE 40 ANS SUR DEUX L'EST DÉJÀ La stérilisation des femmes se fait de plus en plus tôt

■ Au tout début de la décennie 80, une Québécoise âgée de 40 ans sur deux avait déjà subi une intervention chirurgicale stérilisante, soit une ligature des trompes dans les deux tiers des cas, soit une hystérectomie. Bien que stabilisée, cette vague de stérilisations a déferlé sur les générations plus jeunes et s'y est même accentuée au point où une femme sur cinq, nées à la fin des années 40, a coupé court à sa fertilité en se faisant ligaturer aux abords de la trentaine. Et tandis que le gouvernement Lévesque songe à une «politique de population et d'immigration» à savoir nataliste afin d'obvier aux effets anticipés de la décroissance démographique au Québec, 25,000 à 32,000 Québécoises en âge de procréer se font annuellement stériliser.

## NICOLE BEAUCHAMP

«Ce n'est pas tant l'ampleur en soi du recours à la stérilisation que la précocité de plus en plus grande de la décision d'y recourir qui risque d'engendrer, pour les individus comme pour la société, des conséquences indésirables. Le phénomène du regret à la suite de la stérilisation commence à se manifester assez vigoureusement pour que divers organismes de recherche se penchent sur le problème», soulignent avec insistance Evelyne Lapierre-Adamczyk et

Nicole Marciel-Gratton du département de démographie de l'Université de Montréal, coauteurs d'un rapport de recherche intitulé «La stérilisation au Québec 1971-79». Avec une patience de bénédictin, elles ont décortiqué toutes les statistiques disponibles de la Régie de l'assurance-maladie.

## Dernier en 71, deuxième en 79

Les chiffres démontrent sans équivoque comment la contraception radicale a fait basculer la fécondité généreuse des couples québécois d'autrefois pour asseoir le règne de la pratique ardente de la limitation des naissances. De 1971 à 1979, on a ainsi enregistré au Québec 226,457 ligatures des trompes et 94,892 vasectomies. Quant aux hystérectomies — 178,916 effectuées au cours de cette période —, les auteurs n'ont pu départager le nombre de ces interventions réalisées à des fins contraceptives de celles reliées au traitement de problèmes de santé. Qu'à cela ne tienne, le Québec, classé au dernier rang des provinces canadiennes pour son taux de recours à la stérilisation par ligature en 1971, a rattrapé celles-ci à une vitesse folle et occupe en 1979 la deuxième place du palmarès après le Nouveau-Brunswick. Depuis 1973, le taux annuel de stérilisation par ligature au Québec

oscille de façon soutenue entre 17 et 20 pour 1,000 femmes.

Outre l'impétuosité avec laquelle la population québécoise s'est engouée pour la stérilisation, la recherche met en relief certains aspects de ce phénomène, dont surtout le rajeunissement dans l'âge des personnes qui se font stériliser. Les auteurs notent ainsi que:

- Dans 50 pour cent des cas, les personnes stérilisées sont tout au plus dans la jeune trentaine, sinon encore dans la vingtaine, l'âge moyen en 1979 se situant à 33 ans pour les hommes vasectomisés et à 32 ans pour les femmes ligaturées.

- Moins de 10 pour cent des femmes nées en 1942 avaient déjà été ligaturées à 31 ans. On en compte déjà une sur cinq au même âge chez les femmes nées en 1947. Si les femmes qui ont aujourd'hui 40 ans détiennent pour l'instant le championnat de recours à la ligature, leurs cadettes risquent donc de battre ce record.

- La fraction des ligatures faites avant 30 ans continue en effet de croître, et cela touche entre 7,000 et 8,000 femmes par année.

## Vasectomie minoritaire

Comme ces données en témoignent, le contrôle draconien de la

fertilité retombe la plupart du temps sur les épaules des femmes. «Les Québécois ne présentent pas la stérilisation masculine, et le recours à la vasectomie demeure un comportement minoritaire au Québec, contrairement aux États-Unis où les couples semblent y recourir autant qu'à la ligature», observent les auteurs.

D'autre part, la stérilisation volontaire s'est très tôt «désurbanisée» pour se propager dans toutes les régions du Québec. «Si Montréal a joué un rôle de leader dans la diffusion de la stérilisation au début des années 70, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Que ce soit dans l'intensité de la pratique de ces interventions ou dans la précocité de plus en plus grande de l'âge auquel on y a recouru, la plupart des régions ont emboîté le pas et dépassé Montréal», remarquent les auteurs. Diverses barrières d'ordre moral ou administratif se sont donc écroulées, ce qui a contribué aux résultats que l'on connaît maintenant. «Le troisième enfant, d'un point de vue démographique, a acquis une importance stratégique indéniable. Encore faudrait-il que les individus les plus susceptibles de l'engendrer ne se placent pas inutilement dans l'impossibilité de se l'offrir et de l'offrir en même temps à la société», concluent les auteurs.

# L'hydrogène, une forme d'énergie à maîtriser



■ «Un rendez-vous que le Québec ne veut pas rater». C'est ainsi que, le 5 avril 1980, j'avais titré la chronique consacrée aux efforts déployés par Jacques Rostenne, vice-président du Parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (Pica-Mirabel) et propagandiste de la cause de l'hydrogène liquide au Québec.

Je n'en avais pas parlé par conviction, mais plutôt afin d'éviter qu'un confrère me dame le pion. Car en mon for intérieur, je restais persuadé que M. Rostenne et ses amis disparaîtraient rapidement de l'actualité, même si sur le plan technique il fallait reconnaître le bien fondé de leur démarche.

Je m'étais trompé. Deux ans plus tard, les efforts de M. Rostenne viennent d'aboutir avec la création du Conseil de l'industrie de l'hydrogène, lequel regroupe déjà une vingtaine d'entreprises du Québec qui pourraient contribuer à la création d'une industrie de pointe dans la production d'hydrogène liquide, présument par le procédé électrolytique.

## Promotion pour Rostenne

Evidemment, ce n'est pas demain que le Québec pourra se piquer d'occuper la première place sur le plan mondial dans la production d'hydrogène liquide, mais au moins le dossier progresse. Et sans la ténacité de M. Rostenne depuis qu'il a pris l'affaire en main (initialement dans le but de relancer le Pica-Mirabel), le groupe Noranda et l'Institut de recherche d'Hydro-Québec n'auraient jamais convenu d'investir \$2 millions dans la construction d'une usine expérimentale de 0,6 megawatt à Varennes.

Sans sa ténacité, il n'aurait sans doute pas été possible non plus d'obtenir la collaboration des deux paliers de gouvernement. Ainsi, pour la prochaine année, le conseil pourra compter avec des subventions de \$200 000 du gouvernement fédéral (via le ministère des Transports), autant de l'entreprise privée et vraisemblablement autant du gouvernement provincial si on en croit les propos des ministres Bernard Landry (Développement économique) et Gerald Godin (Développement scientifique) lors de la cérémonie d'intronisation du conseil, lundi soir dernier.

Malheureusement (ou heureusement, ça dépend sous quel angle on examine le cas), M. Rostenne doit abandonner ses fonctions puisqu'il vient d'être nommé au sein du Conseil privé, à titre de conseiller du premier ministre Pierre Elliott Trudeau en matière d'énergies nouvelles.

M. Rostenne dit qu'il a accepté cette promotion parce qu'à son avis, c'est une excellente façon de faire avancer le dossier maintenant que l'organisation est bien structurée au Québec et qu'elle est entre bonnes mains (celles du président du Conseil, M. Guy Savard, ex-président d'Air Liquide, et du président du comité exécutif, M. Jan Charuk, de la section du Québec d'Énergie atomique du Canada Limitée).

Tout en reconnaissant que le motif évoqué par M. Rostenne pour déménager ses pénates à Ottawa est valable, je suis persuadé que son impuissance à infléchir le gouvernement provincial dans le problème du zonage agricole des terres du Pica n'est pas complètement étrangère à son départ.

## La fusion Nordair-Québecair

En 1981, la société Nordair a enregistré un profit de \$2,5 millions. C'était \$200 000 de moins que l'année précédente, une diminution de 7,4 pour cent malgré une augmentation de 12,8 pour cent du chiffre d'affaires de \$141 millions. Mais c'était malgré tout un très bon résultat, vu la situation qui prévaut dans le transport aérien. Depuis 1956, la société Nordair, de Saint-Laurent, n'a enregistré qu'un seul déficit (\$32 000 en 1962). Et elle a connu la meilleure année de son histoire en 1978, avec un bénéfice net de \$5,2 millions.

Toujours en 1981, la société Québecair a subi un déficit de \$7,5 millions, lequel forcera le gouvernement provincial à injecter de nouvelles sommes d'argent dans une entreprise qui traverse une période très difficile et qui ne s'en sortira probablement jamais (dans l'industrie, on soutient que Québecair a subi un déficit de \$2 millions depuis le début de l'année).

Question. En vous basant sur ces chiffres et en vous limitant à des critères rationnels et économiques, laquelle des deux entreprises paraît en meilleure santé financière pour absorber l'autre?

La réponse est évidente pour tous, à l'exception du ministère des Transports qui continue de penser que la rationalisation du transport aérien dans l'est du pays passe par la fusion de Nordair à Québecair. La situation économique de Québecair et la décision du gouvernement provincial de verser \$300 000 au principal actionnaire Alfred Hamel pour qu'il refuse de vendre ses actions à Nordair prouvent sans l'ombre d'un doute que la solution proposée par le gouvernement du Québec est désormais purement politique et teintée de nationalisme, et qu'elle n'est absolument plus défendable (si elle l'a déjà été) sur le plan technique.

Et en terminant, une petite correction puisqu'il est question du ministère des Transports. Ce sont les automobilistes d'une communauté donnée (et non pas l'ensemble du Québec comme je le disais hier) qui devraient assumer la surtaxe sur l'essence pour le transport en commun. J'ai eu le malheur de me fier à un article d'un concurrent qui avait mal cité le ministre, selon son attachée de presse Marie-Lyne Ethier.

# Le chien de garde: meilleur ami du bijoutier?

■ Avec la montée de la criminalité, les bijoutiers se trouvent dans une situation de plus en plus alarmante. Aussi, la Corporation des bijoutiers du Québec, qui regroupe 900 membres, a-t-elle décidé, il y a quelques mois, de créer une section de prévention du crime qui vise trois objectifs: sensibiliser les bijoutiers au problème de la criminalité, mettre des moyens de prévention à leur disposition et faire des pressions auprès des différents ordres de gouvernement.

## RAYMOND GERVAIS

Il existe différents moyens pour les bijoutiers de se protéger contre les voleurs. Le plus nouveau est certes le chien de garde. Actuellement, quinze bijoutiers en font l'essai.

L'achat d'un chien de garde peut représenter une dépense importante — entre \$2,500 et \$5,000 — pour un animal dressé à l'attaque et capable de détecter l'odeur d'une arme à feu.

D'après M. Lemire, responsable du programme de prévention, et qui possède lui-même un magnifique Doberman, la présence d'un telle bête dans un commerce est certainement un élément susceptible de dissuader un criminel. Selon les statistiques, le chien est

très efficace, surtout quand le bijoutier est seul dans son établissement ou que son commerce est isolé ou encore si plusieurs vols ont déjà été commis dans son magasin. Aux États-Unis, on attribue la diminution de 40 pour cent des vols dans les bijouteries à la présence d'un chien.

Le chien peut être entraîné à réagir de la façon que son maître le désire. Le Doberman, par exemple, possède une mâchoire capable d'exercer une pression de 1,400 livres, de quoi réduire en charpie n'importe quelle partie du corps d'un assaillant.

Mais le chien n'a pas des avantages. Il y a des clients qui ont une peur innée des chiens et pour qui le seul fait de savoir qu'un chien se tient derrière le comptoir d'un magasin suffit à le dissuader d'y entrer. Il ira acheter ailleurs. En outre, le chien dégage toujours une certaine odeur et comme il s'agit d'un être vivant, il demande de l'attention de la part de son propriétaire.

Il existe également toute une panoplie de moyens de protection, notamment les systèmes d'alarme sonore et silencieux avec boutons de hold-up et trappes, les portes-écluses ou les portes à accès contrôlé, les grillages devant les fenêtres ou les vitrines, les vi-



Thor, le Doberman, surveille attentivement tout ce qui se passe dans la bijouterie.

photo René Picard, LA PRESSE

trines ou les vitres en verre incassable et pare-balles, une bonne voûte comme celle que l'on utilise dans les banques, des glaces sans tain, etc.

Il y a aussi l'arme à feu, mais la Corporation n'en recommande pas l'utilisation aux bijoutiers, à moins qu'ils ne pratiquent régulièrement le tir.

# POUR LE «CHAUFFEUR DE SERVICE» DU DÉFUNT FLQ 20 mois à Carbonneau

■ L'ex-felquiste Marc Carbonneau a été condamné à purger 20 mois de prison et à effectuer 150 heures de travail bénévole pour le compte d'une coopérative populaire d'habitation du centre-sud de Montréal.

## MARIO ROY

Depuis le début des procédures criminelles intentées contre lui, Carbonneau était en liberté provisoire. Hier, debout à la barre des témoins, l'ancien chauffeur de taxi de 49 ans a entendu le juge Yves Mayrand commenter sa décision de recourir à la détention, également imposée à ses quatre compagnons et compagnes, puis il est allé, sans manifester de surprise ou de dépit, prendre place dans la boîte réservée aux détenus. Il a chaleureusement serré la main de son procureur, Me Normand Marion, qui, le 17 février dernier, réclamait du juge en chef de la Cour des sessions une simple condamnation aux travaux communautaires.

Cette magistrat n'a pas accédé à cette demande. «La connotation internationale du crime exige l'incarcération», explique-t-il, notant

que les accusations de complot, d'enlèvement et de séquestration portées contre Carbonneau, en rapport avec l'affaire Cross, doivent être vues en relation avec l'obligation faite au Canada de garantir la sécurité des diplomates étrangers. De plus, estime le juge Mayrand, l'ex-felquiste a été directement impliqué dans les négociations qui ont conduit à l'obtention d'un sauf-conduit permettant au groupe de quitter impunément le pays, épisode qu'il assimile à un chantage ayant eu pour effet d'entraver le cours normal de la justice.

Ceci dit, les arguments plaidant en faveur de l'accusé ne manquent pas, relève le juge Mayrand, qui constate que si «Nigel Hamer a été l'anglais de service, ne peut-on pas dire que Marc Carbonneau a été le chauffeur de service, dans toute cette opération?»

Carbonneau n'a jamais été tenté de faire l'apologie des actes terroristes posés en 1970, il s'est montré respectueux et sincère face à la Justice; dans la période actuelle de paix sociale qui prévaut au Québec, il a vécu une rapide réin-

tégration sociale et est en mesure d'apporter une contribution positive à la vie de son quartier en jouant un rôle actif au niveau de l'habitation et du logement (une implication qu'avait exposée Me Marion, et dont découle la partie de la sentence traitant de travaux communautaires).

Plus, note toujours le juge Mayrand, l'aventure du FLQ a été vécue de façon différente par Carbonneau que par ceux qui étaient avec lui. Il n'était d'ailleurs pas venu à l'action terroriste par le même chemin que ceux-là: au sein du Mouvement de libération du taxi, il a suivi le processus démocratique. Il a frappé à toutes les portes, mais en vain. Sa déception était celle d'un homme qui avait essayé sincèrement, mais avait perdu espoir dans les méthodes traditionnelles de changement social. Sa déception et sa frustration se situent à un tout autre niveau que la déception, plutôt théorique et abstraite, des autres membres du FLQ», estime le magistrat.

Cette mentalité particulière de Carbonneau, Me Mario l'avait il-

lustrée, le 17 février, en rappelant qu'au cours de la période de détention de James Cross, son client avait entretenu des rapports particuliers, quasi amicaux, avec l'otage, cette situation faisant naître une certaine agressivité au sein du groupe des ravisseurs.

De la même façon, l'exil fut pour lui beaucoup plus pénible. «Refaire une vie à cinquante ans, c'est autrement plus difficile qu'à trente ans et, en raison de son âge, la perte des dix dernières années aura un impact plus lourd de conséquences», conclut le juge Mayrand, selon qui un tel exil volontaire, même s'il avait été deux fois plus long, ne saurait en aucune façon être considéré comme une peine susceptible d'attirer une clémence injustifiée de la part du tribunal.

On sait qu'un autre ex-felquiste, Yves Langlois, est toujours hors du pays. Quant à eux, Jacques et Louise Cossette-Trudel, Jacques Lancôt et Nigel Barry Hamer ont déjà écoupé de peines variant entre un et trois ans de détention.

# Francisation: La Presse obtient son certificat

■ L'Office de la langue française vient d'accorder à LA PRESSE le certificat de francisation requis par la Charte de la langue.

«Après avoir examiné la situation linguistique de votre entreprise, l'Office a jugé que la langue française y possède déjà le statut que la Charte de la langue vise à assurer», écrit, dans sa lettre au président du journal Roger-D. Landry, le président de l'OLF, Jean-Guy Lavigne.

Ce dernier, en outre, y félicite

le quotidien de la rue Saint-Jacques pour sa «participation aux efforts des Québécois pour assurer la qualité et le rayonnement de la langue française».

Tendues un temps, au moment où LA PRESSE se refusait à solliciter le certificat délivré par l'OLF, les relations entre le journal et l'organisme gouvernemental prirent un tour nouveau avec la décision du président Roger-D. Landry, il y a quelques mois, de se conformer à la Charte de la langue.

## LUTTE À L'INFLATION

## MacEachen entreprend une tournée de consultations

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a annoncé hier qu'il effectuera d'ici à la fin d'avril une tournée nationale de consultations auprès des milieux d'affaires et des dirigeants syndicaux canadiens pour déterminer l'attitude à adopter devant la situation économique actuelle.

**GILBERT LAVOIE**  
(de notre bureau d'Ottawa)

L'annonce de cette nouvelle a relancé les rumeurs selon lesquelles Ottawa est à la recherche d'une forme de consensus avec ses partenaires sociaux pour obtenir une diminution des hausses salariales au pays pour contrer l'inflation.

À sa sortie des Communes, M.

MacEachen a écarté à nouveau la possibilité de contrôles sur les prix et les salaires, mais il a reconnu que le problème de l'inflation serait l'un des principaux sujets abordés au cours de ces rencontres.

«Je vais soulever certains points, dont les prix et les coûts de production, de même que l'attitude qui serait appropriée de nous tous dans les circonstances actuelles pour améliorer la situation économique», a-t-il expliqué.

Le ministre a soutenu qu'il n'aurait aucune proposition concrète à faire à l'occasion de ces rencontres, mais il a ajouté qu'il est impossible de discuter de la situation économique sans parler des prix et des salaires.

Le bureau de M. MacEachen n'a pas encore établi la date des rencontres avec les représentants des

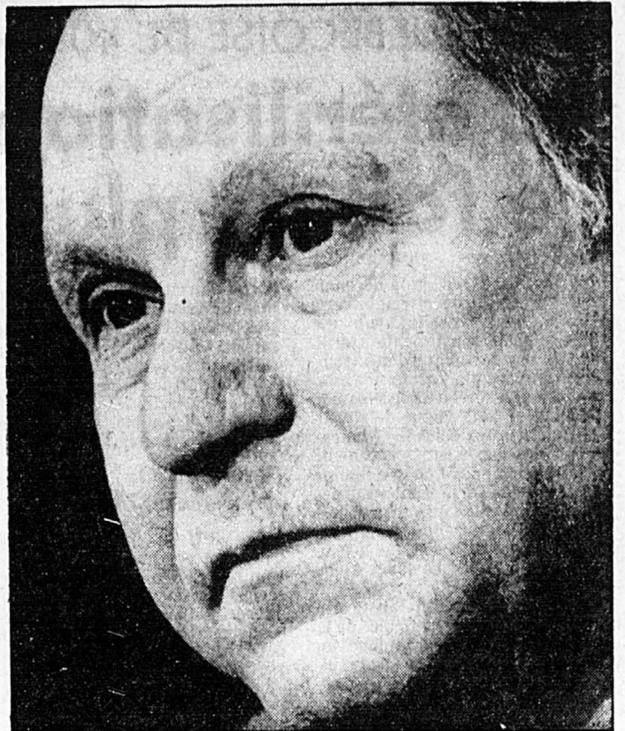
milieux syndicaux, mais plusieurs réunions sont déjà prévues avec des groupes tels que la Chambre de commerce du Canada, l'Association des banquiers canadiens, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et l'Association des Manufacturiers canadiens.

Selon l'édition d'hier du quotidien Toronto Star, le gouvernement fédéral proposera une politique de restrictions salariales volontaires aux représentants du monde des affaires, en retour de certaines concessions fiscales visant à relancer l'économie. Un tel scénario verrait la présentation d'un autre budget au début de l'été. Interrogé à ce sujet, le ministre est demeuré vague quant aux buts précis de sa démarche actuelle. Il a déclaré qu'il ne prévoit pas de nouveau budget pour le moment, et il a dit espérer que ses discussions lui

permettront, d'ici à la fin d'avril, d'avoir un meilleur aperçu des inquiétudes touchant l'économie, et des suggestions visant à remédier à la situation.

La démarche de M. MacEachen n'est pas nouvelle en soi. Elle s'inscrit dans la ligne d'action amorcée en janvier par le premier ministre Trudeau qui a rencontré un groupe d'hommes d'affaires à Toronto, pour discuter d'une forme de «contrat social» entre le gouvernement, l'entreprise privée et les syndicats, pour favoriser la relance de l'économie.

M. Trudeau avait prévu de poursuivre cette initiative il y a deux semaines avec les représentants de l'industrie de l'auto à Windsor, mais la crise parlementaire aux Communes l'a forcé à annuler cette rencontre.



Allan MacEachen

photothèque LA PRESSE

## SELON PARIZEAU

## MacEachen a changé ses plans quand il a vu qu'il ne pouvait pas «déstabiliser le Québec»

QUÉBEC — Le ministre des Finances Jacques Parizeau a soutenu hier que le gouvernement fédéral a modifié les bases de calcul des arrangements fiscaux lorsqu'il lui est apparu qu'il ne

**GILLES GAUTHIER**  
(de notre bureau de Québec)

pouvait «déstabiliser les finances du Québec» et le «stériliser» autant qu'il le voulait.

Les chiffres fournis par Ottawa démontrent par ailleurs selon lui que le Québec recevra en 1982-83 des transferts financiers qui seront inférieurs de \$521 millions à ce qu'ils auraient été si les arrangements actuels avaient été reconduits, ce qui l'obligera à procéder dans son budget à «une réorganisation majeure des équilibres financiers du Québec». Il faut donc s'attendre à «un impact sur les payeurs de taxes du Québec».

M. Parizeau a expliqué le «complot» d'Ottawa en disant que le budget fédéral du 12 novembre 1981 laissait présager des transferts inférieurs de \$675 millions à ceux qui auraient résulté de la reconduction des accords existants, mais que les données préliminaires du recensement de 1981, rendues publiques peu après, venaient fausser les prévisions, «les maritimes devenant encore plus écrasées par les propositions fédérales, alors que le Québec l'était moins que prévu».

Ottawa décida donc selon lui de changer sa formule. «Menacé, si l'on peut dire, de voir le Québec, à cause du phénomène de la population, échapper en partie aux pertes qu'il lui avait aménagées, le gouvernement fédéral trouve le moyen d'ajouter une perte supplémentaire».

Le manque à gagner passe néanmoins à \$606 millions, chiffre qui est réduit à \$521 millions par-

ce que le Québec devient admissible, pour 82-83 seulement, aux paiements transitoires «inventés à l'origine pour éviter une catastrophe au Manitoba».

Par ailleurs, le fédéral efface selon lui la «dette» des Maritimes découlant du recensement et ce «cadeau sera payé aux deux tiers par de l'argent que le Québec ne recevra pas».

M. Parizeau affirme également qu'«alors que le premier ministre Trudeau s'était engagé lors de la conférence des premiers ministres sur l'économie à verser \$1 milliard de plus sur cinq ans, le projet de loi déposé vendredi dernier ne lui coûtera que \$77 millions supplémentaires».

Si les arrangements antérieurs avaient été reconduits, explique par ailleurs M. Parizeau, le Québec aurait reçu \$621 millions de plus, soit une hausse de 17,2 p.c.. Le projet de loi de vendredi prévoit une augmentation de \$100

millions ou 2,8 p.c.. Les paiements pour la péréquation et la contribution fédérale aux programmes de santé et d'enseignement post-secondaire s'élèveront donc à \$3,714 milliards comparativement à \$3,614 milliards en 81-82.

«Ce serait odieux, épouvantable, catastrophique si je faisais la même chose en n'augmentant que de 3 p.c. les transferts aux municipalités», de dire M. Parizeau.

Le chef libéral Claude Ryan a déclaré que l'augmentation de \$100 millions était «très insatisfaisante» et qu'au sujet des programmes établis en particulier, il était «malheureux qu'on n'ait pas trouvé un niveau d'ajustement qui aurait été plus compatible avec les besoins véritables des provinces et, en particulier, du Québec».

M. Parizeau a dit souhaiter que «la situation dans laquelle nous sommes mis par le fédéral soit discutée à l'Assemblée nationale, dans un esprit de résistance».



Jacques Parizeau

photothèque LA PRESSE

## SELON LÉVESQUE

## Une enquête publique sur la SHQ serait du gaspillage

QUÉBEC — Le premier ministre Lévesque considère que le dossier du «scandale» de la SHQ est maintenant clos et qu'une enquête publique sur le sujet serait du gaspillage.

**GILLES GAUTHIER**  
(de notre bureau de Québec)

«Il n'y a plus rien à apprendre dans cette affaire à notre avis la dépense de temps et d'argent que représenterait une enquête additionnelle ne serait pas justifiée», a-t-il déclaré hier à l'Assemblée nationale alors qu'il était interrogé par le député libéral John Ciaccia.

Ce dernier, rappelant que des accusations au criminel ont été portées jeudi dernier contre Luc Cyr, soutenait qu'«était rendu à l'étape de l'enterrement de cette affaire par le gouvernement» et demandait au premier ministre

s'il n'était pas plutôt maintenant temps de décréter une enquête publique «pour que justice soit faite dans tout le dossier».

«Le premier ministre, de dire également Ciaccia, pourrait-il nous expliquer les offres de pot-de-vin de \$50,000 admises publiquement par son ex-candidat dans St-Laurent (Jean Foisy)?... L'attitude du gouvernement fait que c'est avec une chandelle qu'on essaie de faire la lumière dans ce dossier alors que tout gouvernement responsable et honnête se serait empressé d'allumer les projecteurs. Le premier ministre ne se rend-il pas compte qu'un énorme nuage plane sur l'intégrité de son gouvernement?».

«Ce ne sont pas, a répondu Lévesque, des chandelles qu'on a employées, au contraire. Non seulement le Vérificateur général a fait deux enquêtes du côté de la

SHQ mais on a fait faire toutes les enquêtes policières possibles. Maintenant les résultats sont devant les tribunaux, les autres ragots se sont dessouffés et je voudrais bien voir un gouvernement qui en ferait plus pour protéger son intégrité».

«M. Cyr, a également dit le premier ministre, a subi une enquête parmi les plus exhaustives qui aient été menées sur le gouvernement». Elle portait sur \$10 millions de réparations de mauvaises constructions qui constituaient, d'affirmer M. Lévesque, un scandale libéral «puant» dans lequel il y a eu selon lui des centaines de fois plus de coulage que ce dont M. Cyr peut être accusé.

## DANS L'OUTAOUAIS

## Dissidence au PQ: un «petit mouvement» estime l'exécutif

(PC) — Selon le président de l'exécutif du Parti québécois dans cette région, M. William Bedwell, la dissidence des membres qui viennent de former le Rassemblement des indépendantistes de l'Outaouais «est un petit mouvement».

M. Bedwell a affirmé hier que le

chef de cette dissidence, M. Gilles Bégin, «ne voit pas bien la réalité québécoise». Sur 7,500 péquistes membres en règle dans la région, a-t-il ajouté, seulement 13 personnes sont prêtes à suivre M. Bégin.

Aux élections d'avril 1981, M. Bégin avait été candidat indépendantiste contre la péquiste Joce-

lyne Ouellette. Cette dernière avait été battue de 456 voix par le libéral Gilles Rocheleau mais M. Bégin n'avait obtenu que 97 voix.

M. Bégin estime en effet que le PQ est maintenant le parti d'un seul homme, le premier ministre René Lévesque, et n'est plus intéressé par l'indépendance.

## Occupation des bureaux du ministère de l'Environnement

JOLIETTE (PC) — Une centaine de producteurs laitiers et de producteurs de porc de la région de Lanaudière ont entrepris hier après-midi d'occuper les bureaux du ministère de l'Environnement, à Montréal.

Selon le président de la Fédération de Lanaudière de l'Union des producteurs agricoles, M. Bernard

Duval, l'occupation vise à dénoncer les règlements du ministère qui harcèleraient les agriculteurs.

M. Duval a ajouté que ces exploitants agricoles poursuivront leur occupation des bureaux situés au Village olympique, tant qu'ils n'auront pas rencontré de fonctionnaires responsables.

## Indexation tous les 3 mois des prestations d'aide sociale

Le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, a fait savoir hier que les prestations d'aide sociale seront indexées à l'indice du prix à la consommation, le 1er avril prochain. De nouvelles indexations sont prévues pour le 1er juillet et le 1er octobre. Jusqu'à maintenant, l'aide sociale était indexée une fois par année, soit le 1er janvier, dorénavant, elle le sera tous les trois mois.

Le gouvernement répond ainsi à une demande maintes fois répétée des bénéficiaires d'aide sociale qui voulaient conserver leur maigre pouvoir d'achat.

Le premier janvier 1982, les prestations avaient été indexées de 8 p.c.

Voici... le prestigieux 3450



• Longueur 34"5" • Largeur 13"4" • Couche 6 pers. • Équipé de 2 moteurs Mercuriser 330 c.v. • Réfrigérateur • Poêle • Fours • 2 salles de douche, etc.

Aussi en magasin... Plusieurs autres modèles de bateaux de croisière Fiberform de 20' à 28'.

\* Bon choix d'usagés. Ouvert lun., mar., merc. de 9 a.m. à 6 p.m. Jeudi et vendredi de 9 a.m. à 9 p.m. Samedi de 9 a.m. à 3 p.m.

6767 est, boul. Henri-Bourassa  
Montréal-Nord

325-1010

yachting et sport  
**pigeon**  
inc.

«Depuis plus de 40 ans nos prix défient toute compétition».

## COURS DE FLEURISTE

Une école de fleuristerie fondée en 1963 qui connaît vraiment le goût des Québécois

Renseignements:

Atelier de Montréal

388-6957

Permis no 749516

Ministère de l'Éducation

culture personnelle

SELON UN SONDAGE SORECOM

# Le gouvernement Lévesque en chute libre

■ QUÉBEC — Le gouvernement Lévesque est en chute libre dans l'opinion publique: un sondage scientifique démontre, en effet, que le degré de satisfaction à l'endroit du gouvernement péquiste a chuté de 26 points depuis septembre 1981, à un rythme de six points et demi par mois. Depuis septembre 1981, il a dégringolé de 65% à 39%, le niveau le plus bas de toute son histoire.

**PIERRE VINCENT**  
de notre bureau de Québec

C'est, entre autres choses, ce que révèle un sondage Sorecom, préparé par le Centre d'information sur l'unité canadienne (CIUC), et dont LA PRESSE a obtenu copie. «Les résultats du sondage portent sur 1.087 entrevues scientifiquement valables», précisent les auteurs, qui ajoutent que la marge d'erreur est de trois pour cent.

Ce sondage fut réalisé du 14 au 18 janvier 1982, soit au moment où les médias faisaient grand état des taux de chômage élevés, de la fermeture d'usines et de la montée de 12% du taux d'inflation.

Les auteurs de ce sondage nous apprennent aussi que:

- L'humeur des Québécois n'a jamais été aussi sombre depuis

que le PQ a pris le pouvoir en 1976. Il faut remonter aux derniers jours du règne de Bourassa pour retrouver un degré de pessimisme aussi élevé: 72% en 1976 contre 74% en janvier de cette année;

- Contrairement aux derniers sondages, les Québécois sont plus satisfaits du gouvernement fédéral que du gouvernement du PQ: 40% contre 39%. Par ailleurs, une majorité d'électeurs québécois sont mécontents de leurs gouvernements: 54%, du gouvernement fédéral, et 55%, du gouvernement du PQ;

- Si René Lévesque tenait des élections sur la souveraineté, s'il s'engageait, en cas de victoire, à proclamer l'indépendance du Québec élargie d'une association économique avec le Canada, le PQ obtiendrait 28% des votes, dont 32% chez les francophones;

- S'il y avait un référendum sur la souveraineté-association, 42M des électeurs québécois seraient contre, 39% pour et 19M indécis; toutefois, si l'on ne prend que les électeurs francophones, les résultats de ce référendum seraient modifiés: 44% en faveur, 36% contre et 20% en faveur d'autres options que la souveraineté-association.

L'idée de l'indépendance politique du Québec n'a pas progressé d'un iota à la suite du houleux débat constitutionnel de l'automne dernier. À la question «Etes-vous favorables ou défavorables à ce que le Québec devienne un pays indépendant, même s'il n'y a pas d'association économique avec le reste du Canada?», seulement 19M se sont dits favorables, alors que 74% étaient défavorables; parmi les francophones, le pourcentage en faveur passe à 24% et celui opposé à l'option indépendantiste baisse à 69%.

Et si le gouvernement tenait un référendum pour faire du Québec un pays indépendant, 21% ont dit qu'ils voteraient en faveur de l'indépendance, contre 67% qui voteraient contre; chez les francophones, ce fut 25% en faveur et 61% contre.

Les auteurs concluent que «les indépendantistes à tous crins sont moins noagés récents auraient pu le laisser croire» et que leur nombre n'a pas augmenté à la suite des récentes querelles Trudeau-Lévesque.

Si la souveraineté-association faisait en sorte que le Québec ne soit plus une province du Canada et n'envoie plus de députés à Ottawa, l'appui à la souveraineté-association ne serait que de 26%

(30M chez les francophones) et l'opposition de 58% (52% chez les francophones).

Toutefois, quand les sondeurs ne définissent pas la souveraineté-association, 40% des répondants se déclarent favorables à ce que le Québec devienne un pays politiquement indépendant, qui négocierait une association économique avec le reste du Canada. 53M sont contre. Parmi les francophones, les résultats sont également partagés: 46% pour et 46% contre.

En précisant que le fédéralisme renouvelé nécessite une négociation entre les provinces et le gouvernement du Canada, un nombre record de répondants, depuis 1977, se disent d'accord pour que «le Québec reste dans un régime fédéral renouvelé»: 75% versus 13M pour l'ensemble des personnes interrogées, ou 72% à 15% pour les francophones uniquement.

Cependant, une majorité de répondants continuent de croire que «le fédéralisme renouvelé est un bel emballage pour conserver le statu quo». Fait nouveau depuis les sondages de 1977, le pourcentage des Québécois appuyant le

statu quo dépasse le pourcentage de ceux qui s'y opposent: 51% à 37M.

Les auteurs du sondage expliquent ce résultat par le fait qu'il existe peut-être un certain traumatisme dans la population à cause de l'isolement apparent du Québec depuis la signature de l'Accord, certains Québécois pouvant croire qu'une autre négociation ne ferait qu'affaiblir le Québec encore plus.

Par ailleurs, 77% de l'ensemble des Québécois et 73% des francophones croient qu'il est important que le Québec demeure une province du Canada, ce qui indique une remontée de quelques points par rapport aux réponses à une question identique posée en septembre 1981.

## Québec devrait signer l'accord constitutionnel

La majorité des Québécois estime que le gouvernement du Québec devrait signer l'accord constitutionnel, intervenu entre les neuf provinces anglaises et le gouvernement fédéral, à l'automne 1981: 46% de l'ensemble des

Québécois interrogés expriment donc ce souhait, contre 31%, en ne considérant que les répondants francophones, la marge est réduite à 38% contre 36%.

Si l'on tenait un référendum au Canada sur l'accord, tel qu'il fut modifié en novembre 1981, 48% des Québécois (40% si l'on ne prend que les francophones seuls) se prononceraient en faveur de l'adoption de l'accord, contre 34% (39%, pour les seuls francophones), même si, en réponse à une autre question, une écrasante majorité de Québécois considèrent que cet accord a affaibli plutôt que renforcé la position du Québec dans la fédération. Et, en faisant la pondération avec les indécis, les résultats de ce référendum ressembleraient étrangement à ceux du référendum de 1980: 58% pour et 42% contre.

Par ailleurs, 53% de l'ensemble des Québécois estiment que le premier ministre Trudeau a agi de bonne foi à la Conférence de novembre contre 47% pour le premier ministre Lévesque, mais, pour les francophones, c'est exactement l'inverse.

**QUÉBEC**

Si le chef du Parti libéral du Québec croyait pouvoir disposer de quelques moments de répit d'ici au Congrès plénier de septembre et ne pas devoir entendre parler de son leadership, il aura sûrement été amèrement déçu au début de cette semaine, lors de son passage dans l'Outaouais: des représentants des exécutifs des cinq circonscriptions de l'Outaouais l'ont ni plus ni moins tenu responsable des difficultés qu'ils rencontrent à mener rondement leur double campagne de financement et de recrutement.

En présence des cinq députés de la région (Michel Gratton, Gilles Rocheleau, John Kehoe, Robert Middlemiss et Mark Assad), la trentaine de militants libéraux, réunis dans un restaurant de Hull, lundi soir, n'ont pas ménagé leur chef, lui signifiant clairement qu'ils ont plus que hâte d'être fixés sur la question du leadership.

## Les libéraux discutent leadership avec Ryan

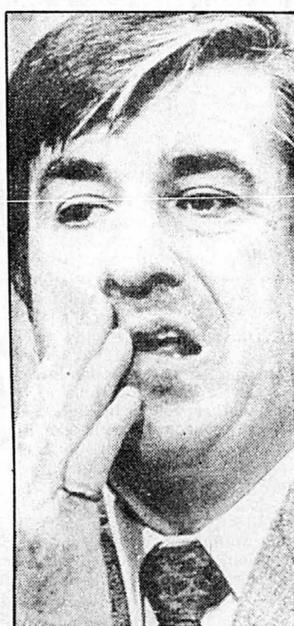
Un militant a demandé à M. Ryan, à un certain moment, s'il partirait de lui-même dans l'éventualité où des sondages lui révéleraient qu'il n'a plus l'appui de la majorité des membres du PLQ; réponse du chef: «On ne perd pas de temps à faire des sondages là-dessus!».

Michel Gratton a confirmé, hier, à LA PRESSE, que cette réunion porta en grande partie sur la question du leadership, que les «vraies» questions ne furent pas «escamotées», mais, insiste le député de Gatineau, «s'il est vrai que l'exercice ne fut probablement pas facile pour M. Ryan, ça s'est quand même déroulé dans le respect.»

Un autre témoin a rapporté à LA PRESSE avoir entendu un militant libéral dire à M. Ryan, à la fin de l'assemblée: «Vous savez, nous vous aimons bien, pareil!».

### Les pots-de-vin olympiques font des intérêts

Selon le député péquiste de Châteauguay, Roland Dussault, les 750,000\$ de dons offerts au Parti libéral du Québec par des contracteurs olympiques s'élèvent au-



photothèque LA PRESSE  
**Michel Gratton**

jourd'hui, avec les intérêts composés accumulés, à «au moins 1,500,000\$». Le député Dussault revient régulièrement à la charge avec cette question, demandant aux libéraux de restituer cet argent au Trésor public, «puisque le fait de garder cet argent dans leur caisse électorale est non conforme à la loi électorale.»

M. Dussault n'a, jusqu'à maintenant, pas tellement de succès avec sa question: ou bien il se fait laconiquement répondre que cette affaire concerne d'anciens libéraux qui ne sont plus à l'Assemblée nationale ou bien, pour des questions de règlements de la Chambre, il ne parvient pas à terminer sa phrase.

Hier, il a trouvé un nouveau truc pour réussir à faire passer son message jusqu'au bout: il a déposé une pétition signée par 330 personnes de sa circonscription qui demandent un «redressement de ce grief public», et qui réclament que les libéraux remettent au Trésor public tout cet argent. La pétition a été déposée, sans commentaires.

**PIERRE VINCENT**



photothèque LA PRESSE  
**Jacques-Yvan Morin**

## Aujourd'hui, Trudeau pourrait être le maître de Duplessis

— J.-Y. Morin

■ QUÉBEC — «Si Duplessis revenait sur terre aujourd'hui, il trouverait son maître en la personne de Pierre Elliott Trudeau!».

### PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques-Yvan Morin, a attaqué durement son ancien ami et ancien compagnon de lutte pour les droits de la personne, avec qui il combatit notamment, il fut un temps, Maurice Duplessis. S'il faut en croire le ministre Morin, plus les artères du premier ministre fédéral se durcissent plus celui-ci se comporte comme un potentat.

Jacques-Yvan Morin prenait la parole, hier, à l'heure du lunch, devant des étudiants de la Faculté de droit de l'Université Laval, solidement attendu par la plupart des quelques dizaines de membres en règle du PLQ de kiuniversité, le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales parla devant une salle presque au deux-tiers vide, en dépit du fait que le candidat péquiste de l'élection complémentaire de Louis-Hébert, Jean Keable, faisait campagne sur place hier midi.

Après avoir pris soin de rendre un hommage particulier à son prédécesseur au ministère et au député démissionnaire de cette circonscription, faisant valoir que «n'eût été l'énorme travail de Claude Morin depuis 17, au ans, le Québec serait plus mal pris qu'il ne l'est en ce moment», Jacques-Yvan Morin a soutenu que «jamais le Québec n'a été aussi

pris de son but (d'indépendance) que maintenant». A preuve, soutient-il, c'est que les fédéraux se dépêchent de réaliser leurs projets économico-constitutionnels, des projets qu'il a vertement dénoncés, «parce qu'ils auraient pour effet de placer le Québec sous un protectorat du Canada anglais et de le réduire à l'état de grosse municipalité».

Une autre raison qui pousse les fédéraux à agir rapidement, nuance-t-il toutefois, c'est qu'ils sentent que les Québécois sont moins sûrs d'eux en ce moment», notamment parce qu'ils n'ont pas eu le «courage» et le «quien-ben-nécessaire» de s'affirmer le 20 mai 1980.

Pour Jacques-Yvan Morin, il n'existe désormais point d'issue pour le Québec en dehors de la souveraineté-association, il en va de notre «vivance» et de notre prospérité.

Évoquant la possibilité que le Québec se retrouve à la veille d'une élection «d'ici à deux ans», le ministre a ramené en quatre points l'action que le gouvernement Lévesque mènera prochainement: 1) Dire clairement, depuis l'Assemblée nationale, que «la nouvelle constitution canadienne n'est pas la nôtre»; 2) maintenir nos lois, même si elles ne s'avèrent pas conformes à la nouvelle loi constitutionnelle; 3) faire des «alliances circonstancielles» avec d'autres provinces, sur des dossiers précis, afin de combattre le Fédéral; 4) préparer les Québécois au grand choix qui s'offrira à eux lors de la prochaine élection référendaire.

## Un scrutin qui ne ressemble à nul autre dans Saint-Laurent

■ Quel est le comté du Québec où le candidat libéral peut aller déjeuner dans une pâtisserie sise à deux pas de son bureau et de sa demeure, en pleine campagne électorale, sans que personne ne semble le reconnaître?

### PIERRE VENNAT

Quel est le comté où son adversaire péquiste peut aller prendre tranquillement sa tasse de café au casse-croûte voisin de son comté, sans que manifestement, ni les clients ni la serveuse ne le reconnaissent lui non plus?

Ne cherchez pas longtemps, il s'agit du comté de Saint-Laurent, où s'affrontent le notaire libéral Germain Leduc et l'économiste péquiste Michel Boisvert.

La serveuse du casse-croûte Paulo & Suzanne, boulevard Gouin, face à l'hôpital du Sacré-Coeur, avait bien raison de dire que «ce n'est pas comme les autres élections, cette fois-ci, personne n'en parle».

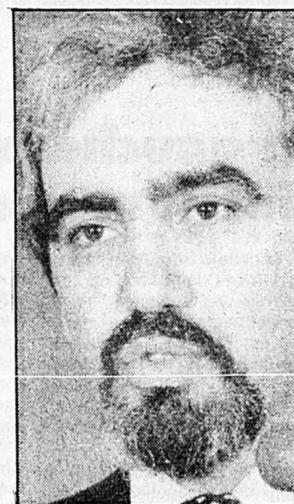
Pourtant, pourvu qu'on les cherche, cette élection est fertile en petites anecdotes savoureuses pour qui veut se donner la peine de les chercher:

- Les péquistes du comté, aimeraient bien que le premier ministre Lévesque ou ses gros ténors s'intéressent davantage à la campagne. Lundi, M. Lévesque a parlé dans pas moins de trois assemblées de financement du parti, sur la Rive-sud, à 30 minutes d'auto de Saint-Laurent. Il n'est pas venu dans le comté et il n'était pas certain hier qu'il y viendrait avant la fin de la campagne;

- Les libéraux, eux, sont dans une position contraire. Les organisateurs ne se cachent pas pour dire qu'ils veulent voir M. Ryan «le moins possible» durant la campagne, et si possible, pas du tout. Pour employer la phrase d'un organisateur hier matin, au bureau du candidat Leduc,



Photothèque LA PRESSE  
**Germain Leduc**



Photothèque LA PRESSE  
**Michel Boisvert**

«il n'est pas vendable». Le même organisateur qui nous suppliait de ne «pas marquer cela» ne se gênait cependant pas pour dire que le curé de la paroisse irlandaise catholique, en face du comté, lui avait dit que «le Québec compte déjà assez d'évêques comme cela»;

- Le candidat péquiste, économiste de profession, a étudié aux USA et est donc parfait bilingue. Mais il a de la difficulté à se faire inviter par les anglophones, particulièrement dans les clubs d'âge d'or où on se montre particulièrement réticent à sa présence. Pourtant, les libéraux sont en présence d'un problème en sens inverse: candidat préféré des anglophones, leur candidat ne serait pas assez bilingue pour participer à un débat dans la langue de Shakespeare. C'est la raison invoquée par ses organisateurs pour avoir refusé, notamment, un

débat avec l'économiste Boisvert au cegep anglophone de Vanier.

De débat, de toute façon, il n'est pas question, de dire hier midi à LA PRESSE, l'organisateur libéral Bernard Beaugrand-Champagne. Les libéraux ne veulent pas, dit-il, faire le jeu de l'économiste Boisvert, qui selon eux a besoin de publicité. Ils ont donc, délibérément, adopté l'image du «low profile». Le tract présentant le notaire Leduc ne compte que 60 lignes et vise surtout à présenter «Germain Leduc, l'homme». On le présente comme «un homme du comté solidement préparé à l'action politique» et on cite tous les postes qu'il a occupés dans la communauté locale.

Les libéraux font donc une campagne de porte à porte, font la tournée des clubs d'âge d'or, serrent des mains, promènent un autobus scolaire sur lequel on

**INVITATION MAIGRIR**

Démonstration d'un programme de contrôle du poids par la psychologie du comportement et la communication subliminale.

Le lundi 29 mars à 19h30  
**Clinique Domus Medica**  
5555 est. rue Belanger, Montréal  
S.V.P. appeler pour réservation: **522-7347**  
Entree libre **522-8623**

Clement Patenaude, psychologue

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY  
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MICHEL ROY éditorialiste en chef

## Une voie unique pour Pointe-aux-Trembles

Montréal a présenté sa proposition d'annexion à Pointe-aux-Trembles: le projet est alléchant et séduisant. Il appartient maintenant aux Pointeliens de se prononcer. Mais, au fait, ont-ils vraiment un choix?

Au nom de sa ville, le président du comité exécutif de Montréal a fait ses offres aux pauvres contribuables endettés et découragés de Pointe-aux-Trembles. M. Yvon Lamarre offre le paradis aux plus désespérés de la Communauté urbaine: en devenant contribuables montréalais, leurs taxes foncières et leurs taxes d'affaires diminueront considérablement plutôt que d'augmenter, comme on le prévoyait. Montréal prend à sa charge l'actif et le passif de la ville qui deviendrait un quartier. Au plan financier, Pointe-aux-Trembles se libère d'un poids immense.

Proposition avantageuse également pour Montréal «à long ter-

me», dit M. Lamarre. C'est évident, Montréal ne fait de cadeau à personne.

Bien sûr, il y a la question du nombre: les 35.000 citoyens de Pointe-aux-Trembles appauvrissent la banlieue en la quittant et enrichissent Montréal d'autant. Comme la métropole se bat présentement pour conserver son autorité sur la banlieue au nom d'une majorité de population, comme Montréal rêve de conserver un minimum d'un million d'habitants, la métropole se réjouit chaque fois qu'elle voit sa population grandir.

Mais il y a plus: Montréal peut utiliser Pointe-aux-Trembles à son avantage. D'abord, en se donnant une bien meilleure prise sur l'extrémité est de l'île: Rivière-des-Prairies ne sera plus isolée, il sera possible de construire des voies de communication nord-sud et de créer des liens

entre citoyens éloignés. Ensuite, Montréal pourra utiliser un ensemble de grands espaces pour mettre à exécution ses projets de développement industriel et de parcs publics servant à la récréation. Montréal accroît ainsi rapidement sa proportion d'espaces verts sans bouleverser son territoire.

Les autres villes environnantes n'ont rien à offrir: elles sont évidemment trop pauvres ou trop petites pour s'imposer une nouvelle dette. Seule Montréal peut se permettre une dépense de \$80 millions et espérer y trouver son avantage. Montréal-Est n'a que faire d'une annexion qui l'appauvrirait, même si elle est présentement assez riche. Saint-Léonard et Ville d'Anjou ne peuvent prétendre aider plus pauvres qu'eux. Il n'y a donc que Montréal qui peut faire une offre à Pointe-aux-Trembles.

Ce qui ne veut pas dire que tout ce qui est offert sera nécessairement livré à la demande. Il faut se rappeler la souffrance des citoyens de Rivière-des-Prairies au lendemain de leur annexion: ces gens avaient l'impression d'avoir été violés ou oubliés. Quand donc Montréal s'engage envers Pointe-aux-Trembles «à nettoyer, débayer, entretenir, réparer et reconstruire les rues et les trottoirs partout où cela sera nécessaire», il ne faudra pas que les Pointeliens se fassent plus d'illusions que les Montréalais.

Il faudra aussi que ces nouveaux citoyens de la grande ville apprennent les règles de l'information parcimonieusement livrée et de l'administration toute puissante. Mais on ne se libère pas d'immenses dettes sans perdre un peu de liberté envers son sauveur.

Il reste que les Pointeliens doivent prendre une décision. Et

même si la loi prévoit que l'administration municipale doit répondre à la demande d'un référendum présentée par 500 citoyens opposés à la fusion, il serait sage que le maire de la ville prenne lui-même la responsabilité de consulter la population: il faut absolument que tous les contribuables puissent s'exprimer sur l'avenir de leur ville.

On sait que certains groupes s'opposent à l'annexion: ils ont le droit de s'exprimer et d'échanger des idées avec leurs concitoyens. Plus que cela: leurs objections peuvent servir à une meilleure négociation avec Montréal. De toute façon, ils pourront rendre la population consciente de sa responsabilité politique.

Restera ensuite la Commission municipale qui a toute autorité pour s'opposer à l'annexion. Elle a déjà posé son veto deux fois à cette même demande. Mais il

serait vraiment dommage qu'elle s'obstine encore à refuser aux citoyens le droit de choisir leur ville.

D'abord, parce que les dettes de Pointe-aux-Trembles ne semblent pas pouvoir diminuer même en effaçant celles qui existent présentement. Le gouvernement ne peut s'engager à payer constamment les déficits d'une municipalité qui ne peut exister seule dans ses limites actuelles.

Ensuite, il faut bien se résigner, à certains moments, à respecter la volonté d'une population qui s'exprime clairement et majoritairement en faveur d'une option démocratiquement valable. Le gouvernement ne peut pas toujours, en démocratie, décider du bien de la population contre son gré. Il appartient aux seuls Pointeliens de faire maintenant leur choix.

JEAN-GUY DUBUC

## La concorde aux Communes

Il y a longtemps que les Communes n'avaient offert au pays un pareil exemple de concorde. La crise qui a paralysé l'institution durant deux semaines s'achève en effet par des négociations remarquablement fructueuses, grâce auxquelles les trois partis réalisent une entente dont l'esprit autant que le contenu augurent bien de la nécessaire réforme parlementaire.

Ce qui était, en version originale, un projet de loi difforme et hybride constituée à présent un ensemble de huit projets distincts sur la sécurité de l'énergie. Ils seront d'abord déferés à un comité spécial de la Chambre qui les étudiera durant six semaines et pourra convoquer des témoins. À l'étape de la deuxième et de la troisième lecture, la Chambre disposera d'environ 70 heures pour débattre ces mesures qui, normalement, seront adoptées avant le 30 juin. Si la visite prévue de la reine devait entraîner la prorogation avant l'achèvement du débat, le travail n'aura pas été accompli en vain puisque, suivant l'accord conclu entre MM. Yvon Pinard, Erik Nielsen et Ian Deans, les Communes reprendraient l'étude de ces pièces législatives au point où les députés l'auraient interrompue, contrairement à la règle selon laquelle les projets de loi engagés dans le processus législatif, mais qui n'ont pas fran-

chi toutes les étapes, meurent en fin de session.

Le leader parlementaire des conservateurs voit à juste titre dans cette entente une victoire politique pour sa formation. Comment ne pas se rendre à l'évidence? Les Tories, refusant de regagner leurs fauteuils durant 15 jours, ont contraint le gouvernement à retirer son bill omnibus. Le moyen employé fait planer désormais une menace sur la démocratie parlementaire, mais la fin recherchée restait parfaitement juste. Pour réparer le caractère sauvage de leur action, qui porte atteinte à l'intégrité de l'institution, les conservateurs devraient proposer, lors de l'examen attendu de la réforme parlementaire, que soient retirés du Règlement ou de la tradition séculaire les dispositions ou les usages anachroniques dont l'abus permet de perturber ou de saboter le fonctionnement des Communes. Sur ce point, les Britanniques ont apporté à leur Parlement des réformes dont Ottawa pourrait s'inspirer.

Cette victoire politique des conservateurs aura donc valeur de conquête pour le Parlement si, par suite de cette crise prolongée, les Communes canadiennes s'engagent à réaliser une authentique réforme dont l'effet serait, par exemple, d'abréger les nombreux délais, de limiter davantage

le temps de parole, d'accélérer le processus législatif.

Victoire enfin pour le gouvernement lui-même qui, malgré les concessions faites, obtient l'assurance que son programme législatif sur la sécurité de l'énergie sera adopté avant l'été, modifié ou amputé.

D'abord intraitable dans cette affaire malaisée, M. Pinard a su faire preuve, dans la dernière phase des discussions, de la souplesse et du réalisme nécessaires. Souplesse et réalisme qu'imposait aussi au gouvernement la conjoncture politique, économique et sociale. Les libéraux savent que la récession persistante et leur inaptitude à mettre au point les stratégies propres à la combattre efficacement les condamnent à une impopularité croissante. Les plus récentes constatations de Gallup en témoignent. Il est vrai que ce baromètre de l'opinion est inconstant mais on aura noté quand même un indice quasi exceptionnel: au Québec, la cote de Joe Clark atteint 42 et celle de Pierre Trudeau, 41. C'est pourquoi sans doute l'indébranlable Marc Lalonde déclarait au conseil général de son parti, réuni à Trois-Rivières ces jours derniers: «Vous allez nous voir changer de vitesse...»

MICHEL ROY

## La guérilla fait le jeu de la droite au Salvador

À quatre jours des élections au Salvador, la guérilla intensifie ses opérations, alors qu'on a plutôt l'impression que les extrémistes de la droite se tiennent un peu plus tranquilles, ou du moins, s'abstiennent de sorties trop voyantes.

L'extrême droite a évidemment lieu de se sentir vulnérable. Ses paras et autres terroristes ont commis tellement d'abominations qu'il est logique que la guérilla l'ait constamment à l'oeil. C'est peut-être ce qui explique le fait que le major Roberto d'Aubuisson, leader de cette extrême droite, croit devoir éviter de paraître trop souvent en public durant la campagne électorale.

Mais si les terroristes d'extrême droite s'accordent un moment de répit durant la campagne — affaire, sans doute, d'améliorer, si possible, l'image de leur parti — la guérilla, de son côté, estime n'avoir rien à perdre en donnant libre cours à son action terroriste. Elle s'ingénie surtout à détruire des autobus, dans le but avoué de paralyser les moyens de transport le jour du vote.

On s'explique mal la conduite de la guérilla. Elle refuse de présenter des candidats aux élections parce que, dit-elle, le climat politique actuel rend impossible une consultation vraiment démocratique.

Cet argument paraîtrait plus valable si elle-même abandonnait aux extrémistes de droite le soin de l'aggraver ce climat, plutôt que de s'y employer elle-même. De plus, on comprend mal qu'en terrorisant la population en vue de l'empêcher d'aller voter, elle puisse espérer, par la même occasion, la gagner à sa cause.

La conduite de la guérilla a quelque chose de déroutant. À tel point qu'on peut se demander si la véritable raison de sa non-participation aux élections ne serait pas tout autre que celle qu'elle donne. Sa stratégie crève les yeux. Elle pourra toujours contester le résultat des élections et soutenir qu'il aurait été tout autre, et en sa faveur, si elle avait présenté des candidats. Elle estime que le peuple adhère à sa cause. Si c'était vraiment le cas, est-il concevable qu'elle ait refusé de participer aux élections par souci d'intégrité démocratique? Son abstention est éloquent.

Sans s'en rendre compte, la guérilla tire les marrons du feu au profit de ses pires ennemis. Elle cherche, par son terrorisme, à rendre le régime Duarte le plus odieux possible, ce qui fait énormément l'affaire de l'extrême droite, en l'occurrence, le parti ARENA de M. d'Aubuisson. Tout le tort qu'elle parvient à faire à ce régime profite à l'opposition qui

lui dispute le pouvoir. Bref, plus elle avilit Duarte, plus d'Aubuisson améliore ses chances de l'emporter aux élections du 28 mars. Des observateurs appréhendent déjà une victoire de la droite.

La guérilla s'engage à continuer le combat «avant, pendant et après les élections». Elle peut d'ores et déjà être assurée que ce combat se poursuivra, inexorable et féroce, si, grâce à son aveuglement, d'Aubuisson l'emporte dimanche prochain.

Le plus triste, dans tout ceci, c'est l'impuissance où se trouve désormais la gauche réfléchie: celle qui ne croit plus au romantisme des barricades et qui sait qu'il est inutile de vouloir brûler les étapes. Le président du Front démocratique révolutionnaire, M. Manuel Ungo, a fait savoir récemment qu'il était prêt à entamer des négociations de paix. Washington commence à croire — l'opinion publique aidant — que ce serait là une bonne idée, mais il est bien tard.

Dressés les uns contre les autres, les ennemis en présence au Salvador n'accepteront pas facilement de déposer les armes. Ils vivent en guerre civile, et il arrive qu'on règle rarement à l'amiable une guerre civile.

JEAN PELLERIN



Drôits réservés

## La gauche assommée aux élections cantonales françaises

«Au-delà des querelles de chiffres, la courbe de chômage n'a pas augmenté, l'inflation s'est quelque peu ralentie, le déficit extérieur ne s'est pas aggravé, le franc ne s'est pas effondré.» La gauche, écrit encore de Paris Louis-Bernard Robitaille, s'est révélée à maints égards bonne gestionnaire.

Alors, où est l'explication de la déroute de la gauche, commencée au 1er tour des élections cantonales en France, confirmée par les résultats du second tour dimanche? Qu'est-ce qu'il faut comprendre à cette déconfiture, moins d'un an après l'élection dans l'enthousiasme de M. François Mitterrand?

L'étendue du désastre n'est pas à démontrer. Certes, la majorité gouvernementale ne perd pas une parcelle de pouvoir du fait du désaveu de l'électorat, au cours d'une consultation électorale d'un type qui ne revêt pas une importance suprême. Mais si l'enjeu avait été le championnat ou le «titre», comme on dit en langage sportif, M. Mitterrand et son équipe seraient aujourd'hui par terre.

La presse de Paris tire des leçons contradictoires de l'épreuve électorale de dimanche. L'organe du Parti communiste, L'Humanité, voit dans le désastre une bonne occasion d'appliquer les verges à une clientèle indolente. «Les électeurs de gauche n'ont

pas fait preuve de la même combativité (que la droite) et n'ont pas répondu pleinement à l'appel que leur avaient lancé les dirigeants communistes et socialistes.» L'attidissement des troupes ne doit pas, cependant, induire le pouvoir au laxisme, et l'Humanité ne se fait pas faute de rappeler que le scrutin de dimanche doit l'inciter (le gouvernement) à «tenir toutes ses promesses».

Pour le Figaro, au contraire, les Français viennent de démontrer «qu'ils ne veulent pas du changement de société qui est le cheval de bataille socialiste».

On finit par se demander si le vote donné aux élections présidentielles et législatives de 1981 ne relevait pas plutôt de l'élimination que du choix. Ne s'agissait-il pas surtout d'éloigner un personnage qui avait déçu ou qui ne plaisait plus, dont l'électorat était devenu visiblement las? La question en elle-même ne fournit pas, même implicitement, une explication complètement satisfaisante à un phénomène qui est le suivant. Après moins d'un an d'exercice du pouvoir, un gouvernement dont le bilan, forcément provisoire, n'est négatif ni en politique étrangère, ni en politique intérieure, se heurte au désenchantement de l'électorat. Le gouvernement de M. Mitterrand n'a pas fait de miracles. Mais il a

su éviter la plupart des écueils. Alors?

Les démocraties sont-elles devenues ingouvernables? La Grande-Bretagne a à sa tête le premier ministre le plus impopulaire de son histoire. Pendant qu'en France se déroulaient les élections cantonales le chancelier Schmidt de la RFA subissait un revers d'une exceptionnelle gravité. Le président Reagan a beau demeurer personnellement très populaire, sa politique déçoit et inquiète beaucoup d'électeurs. Tout passe, tout casse, tout lasse, dit l'adage. Souvent électorat varie. Mais tout de même...

GUY CORMIER

### RECTIFICATIF

Le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, me fait remarquer que l'éditorial que je lui ai consacré, suite à ses déclarations devant la Chambre de commerce France-Canada, contenait deux erreurs de fait. D'abord son altercation avec l'ambassadeur du Canada n'a pas eu lieu en présence de représentants du gouvernement français et, deuxièmement, c'est l'ambassadeur qui, le premier, mentionna la possibilité de son entrée dans l'arène politique. On ne peut donc prétendre que M. Landry l'aurait provoqué. J'accepte évidemment cette mise au point du ministre.

VINCENT PRINCE

# Pourquoi la reine à Ottawa?

Les journaux ont annoncé que la reine viendrait en personne remettre à ses fidèles et loyaux sujets *Canadian the Canada Bill* adopté par le Parlement de Westminster à la demande des neuf provinces anglo-canadiennes et du Parlement d'Ottawa.

Cette nouvelle a étonné plusieurs électeurs et observateurs. De nombreux propagandistes libéraux fédéraux québécois n'avaient-ils pas soutenu que la réforme constitutionnelle décidée par M. Trudeau serait la Déclaration d'indépendance du Canada? M. Jean Lapierre, député libéral fédéral et membre de la Commission parlementaire sur la réforme constitutionnelle, ne déclarait-il pas, à l'automne de 1980, que le Canada deviendrait incessamment une république? Tous ceux qui ont accueilli favorablement cette propagande des libéraux fédéraux se demandent à quoi rime le voyage de la reine dans les circonstances. Si elle vient à Ottawa pour proclamer la fin de son règne au Canada, on peut dire que c'est un secret d'État bien gardé!

Interrogé à ce sujet, lors d'une entrevue radiodiffusée, M. Jean Chrétien a, une fois de plus, tenté d'induire les Québécois en erreur. C'est une vieille habitude chez les libéraux fédéraux! Il a laborieusement expliqué que la reine tenait beaucoup à remettre elle-même le *Canada Bill* aux représentants des citoyens du Canada. Il concluait sur le ton de quelqu'un plutôt ennuyé: «Nous, nous ne pouvions rien y faire.» Le ministre de la Justice, sachant que des milliers de mili-



tants libéraux fédéraux du Québec se posent des questions sur la Déclaration d'indépendance promise, veut leur faire croire que la reine elle-même aurait, en quelque sorte, forcé le gouvernement d'Ottawa à organiser cette visite et cette cérémonie contre son gré.

Quelle indécence! M. Chrétien s' imagine-t-il que les Québécois partagent son ignorance en matière constitutionnelle? Rappelons ses déclarations farfelues et ses nombreuses reculades tout le long du récent débat constitutionnel. Chaque étape de celui-ci a révélé son incompetence et sa suffisance. Les électeurs, eux, n'ignorent pas que la reine n'agit que suivant les conseils de ses

ministres au Canada. Elle-même ne décide rien et attend toujours leur avis. Elle est tenue de le suivre même si, personnellement, elle le juge peu sage. M. Chrétien veut-il faire croire aux électeurs québécois que le gouvernement d'Ottawa est soumis aux désirs et caprices de Sa Majesté? Tient-il deux discours? L'un à l'intention du Canada anglais, le *Canada Canadian*, le vrai Canada; l'autre pour endormir les Québécois en attendant qu'ils deviennent eux aussi, une fois soumis aux contraintes de la nouvelle constitution, des *Canadians* comme le reste de la population du pays.

**Michel BRUNET**  
Historien  
Université de Montréal

## LE PRIX DU BOEUF

# Parce qu'on veut «péter de la broue à crédit»

Le boeuf coûte cher de nos jours; ceux qui pensent que les fermiers et les marchands font de gros profits seront surpris d'apprendre que quand ils achètent du boeuf ordinaire à \$2,00 la livre, ou des morceaux de choix à \$4,00, les deux tiers de ce prix passent pour la finance. Si on veut diminuer la montée des prix du boeuf il faudra d'abord arrêter de vendre du veau.

Au temps de ma jeunesse c'étaient de petits fermiers. L'homme qui avait travaillé tout l'été sur sa ferme gagnait les chantiers à l'automne; sa femme restait à la maison pour s'occuper des animaux à l'étable. On travaillait dur dans le temps, mais on ne connaissait même pas l'expression dépression nerveuse. De nos jours les gens meurent de crise cardiaque dix ou vingt ans avant leur temps pour avoir voulu «péter de la broue à crédit».

Celui qui voudrait commencer avec un petit troupeau de nos jours, garder les femelles pour l'élevage et vendre seulement les mâles, mettrait dix ans avant de rencontrer ses dépenses. S'il achète, disons trente vaches d'élevage, il les paiera plus de \$1000 pièce. Ajoutez le coût des bâtiments, de la machinerie, les terrains, les clôtures, etc.; s'il vend son boeuf vivant à 75¢ la livre, les deux tiers passent pour la finance. Le boeuf à l'abattage perd la moitié de son poids. Celui de 1000 lb, payé \$750 donnera 500 lb de viande commerciale coûtant déjà \$1.50 la livre. Les sous-produits: la peau, le surplus de graisse, les pattes, les entrailles ne paient même pas l'abatage. Les abattoirs, les entrepôts, etc., tout est sur la finance. Le transport par chemin de fer de Edmonton à Montréal coûte seulement sept cents la livre, une des raisons qui fait que nos chemins de fer roulent dans le trou et là encore il faut s'attendre à une hausse.

Ceux qui pensent que le gros distributeur de viande fait un gros profit seront surpris d'apprendre qu'il prend seulement un

cent la livre. A la fin de l'année sa mise de fonds ne lui rapporte pas deux fois le prix de l'intérêt payé sans risques à la banque. Le marchand de détail prend probablement quinze pour cent. Quand on tient compte des salaires, de la finance sur la bâtisse, du chauffage, de l'éclairage, taxes et assurances, il doit jouer serré pour boucler.

Au temps de ma jeunesse, on achetait le gruau en sacs de dix lb et tout le monde mangeait du gruau le matin. De nos jours chaque personne a besoin d'une céréale différente dans une boîte individuelle. La petite boîte qu'on envoie aux vidanges coûte plusieurs fois plus cher que la céréale qu'on mange. Au temps de ma jeunesse, on mangeait des légumes frais, des tomates fraîches au temps de la récolte, ensuite on avait des légumes d'entrepôt; on vivait bien quand même et l'argent restait chez nous. De nos jours il faut des légumes frais, importés par avion de la Californie ou du Mexique. Les trois quarts du prix passent pour le transport et la finance.

On vit dans un régime de fous. Je me rappelle du temps où les banques payaient trois pour cent et prêtaient à six. Puis est venue la mode de vivre au-dessus de ses moyens sur la finance; les risques de ce système ont fait monter les intérêts de six à vingt en deux générations. Des Canadiens qui ont un château de \$100,000, une auto de \$20,000, seront heureux dans deux ans d'avoir un petit loyer dans une cave et une bicyclette à pédales. La femme seule avec des enfants, le pauvre vivant suivant ses moyens, ont peine à boucler à cause de ceux qui vivent au-dessus des leurs, la montée des intérêts faisant monter les prix à un niveau impossible.

Dans le bourbier où tous nos gouvernements sont embourbés, aux provinces qui demandent toujours l'aide du fédéral, Trudeau propose de geler tous les salaires au-dessus de \$50,000; pour ceux de \$15,000, indexation de 12 pour cent; pour ceux de

\$20,000 indexation de 10 pour cent, etc. Les provinces refusent car les syndicats les mènent par le bout du nez. Les syndicats nous ont menés dans l'abîme. Un plombier gagne plus cher de nos jours qu'un médecin pour un métier qui s'apprend en cinq semaines.

Du temps qu'ils étaient dans l'opposition nos péquistes appuyaient toutes les demandes des syndicats; c'est Parizeau lui-même qui disait qu'une hausse de moins de 50 pour cent pour les pauvres employés du Québec, serait une honte. Québec, province pauvre, verse maintenant des salaires plus élevés et accorde plus de vacances payées que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, des provinces riches. Québec a plus d'employés et un rendement de beaucoup inférieur à celui de l'Ontario avec une population plus forte; Québec est aussi la plus taxée au Canada.

A la veille du renouvellement des conventions collectives, les péquistes qui appuyaient toutes les demandes syndicales quand ils étaient dans l'opposition, ont les pieds dans la boue jusqu'aux genoux. Qu'ils paient maintenant pour leurs fautes.

**Edmond MARCOTTE**  
Senneterre, Abitibi

### N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

## EN VRAC

### Fini le Père Noël 365 jours par année!

L'article qui suit ne se veut pas un plaidoyer en faveur de qui que ce soit. Son auteur n'a pas, non plus, la prétention de posséder «la» vérité. Il veut plutôt, à la suite de plusieurs personnes qui l'ont déjà fait, faire part de ses réflexions sur la crise socio-économique et politique que traverse actuellement le Québec. (...)

Depuis une vingtaine d'années, nous nous sommes regardé le nombril sous l'oeil complaisant de Maman-Etat-Providence. Maman-Etat-Providence nous répétait sans cesse que nous étions tous beaux, intelligents, que tout était possible, que nous avions tous les droits. Elle nous gavait de sa sécurité mielleuse: ins-

truction gratuite pour tous, assurance-maladie, assurance-récolte, bien-être social, sécurité d'emploi, soins dentaires gratuits, assistance juridique et j'en passe: le Père Noël 365 jours par année. Rarement, elle nous parla d'effort, de discipline, de responsabilité et de réalisme. Et, en bons enfants gâtés, nous en demandions toujours plus, jusqu'au jour où Maman-Etat-Providence se rend compte qu'elle aussi vivait un beau rêve.

Ne voulant pas perdre la face, elle nous explique que ce n'est pas de sa faute si les bonbons se font maintenant rares: c'est la faute du Méchant-Loup-Ottawa ou bien du monstre qu'elle a en-

fanté, le secteur public et parapublic. Ayant perdu la face devant Ottawa, elle s'est mise dernièrement à pointer du doigt «son» monstre. Comme personne n'aime les monstres, sauf ceux du cinéma, il est à prévoir qu'il va y gôter. Maman-Etat-Providence va «y» montrer qui est le «boss». Et nous, en bons enfants gâtés, nous allons applaudir et continuer à croire en Maman-Etat-Providence.

J'arrête là ma petite histoire, avec l'espoir qu'un jour nous nous rendrons compte, chacun de nous, qu'une place au soleil ça ne se gagne pas à la Loto-Québec. **Jean-Guy DELORME**  
Granby

### Du rire... au rire jaune... au mépris

Messieurs les premiers ministres, ministres et députés de toutes sortes

Par ce samedi soir d'hiver, n'ayant pas les moyens de faire autre chose, je passai le temps en classant des documents personnels. Le fou rire me prit lorsque j'en arrivai aux documents marqués du mot «diplômes» (D.E.C., B.A., Brevet d'enseignement) et, chose bizarre, je me suis mis à penser à vous qui deviez certainement vous ennuier dans une interminable ré-

ception, ou encore en être à critiquer le service du restaurant gastronomique tout en sirotant votre digestif.

Je ris encore plus fort à l'idée que certains d'entre vous discutez peut-être de constitution, de coup de force du fédéral, ou encore de ce «maudit» séparatisme du Québec.

Je passai devant un miroir. Le reflet me fit perdre mon rire. J'aurai 26 ans: bachelier, breveté, 3 ans d'expérience comme enseignant, prestataire de l'assurance-chômage jusqu'en juin. Puis...

Votre image me revint à l'esprit. Je n'avais plus le goût de rire. Seule ma facture d'Hydro-Québec pouvait encore engendrer mon hilarité.

J'en suis arrivé à penser que si vous ne pouviez plus me faire rire, cela devait être à cause de votre insignifiance.

Malgré toute ma bonne volonté, le seul sentiment qu'éveilla cette insignifiance chez moi, fut le mépris...

**Gilles VIENS,**  
B.A. chômeur  
Saint-Mathias

### Une inadmissible concession aux syndicats

Bravo, docteur Lazure, pour le projet de loi 15 (abolition de la retraite obligatoire), le principe fait l'unanimité de l'Assemblée nationale!

Mais pourquoi faudrait-il qu'un individu respectable et laborieux du troisième âge, soit quand même mis à la retraite forcée, s'il est syndiqué, si son échéance tombe d'ici à quelques mois ou quelques années?

C'est pourtant ce que prévoit l'article 11 du projet, concession

semble-t-il, aux pressions syndicales. Pour les syndiqués, cet article prévoit la nécessité de négociations et d'une nouvelle convention de travail, retardant d'autant le moment d'appliquer le principe aux individus.

C'est peut-être un «étapisme» pour les syndicats, mais pas pour les individus qui seraient mis à la retraite forcée, irrévocable: une espèce de pouvoir de vie et de mort entre les mains des chefs syndicaux!

Ces mêmes chefs syndicaux sont d'ailleurs prêts «à la guerre», si on leur ôte certaines prérogatives (réf. D. D. Desjardins, à la Baie James, sur le chantier du gazoduc, violence récente, etc.). Ils tiennent tête au gouvernement.

Or le gouvernement n'est-il pas là pour protéger les droits individuels dans l'égalité des droits, même s'il faut pour cela tenir tête à certains chefs syndicaux?

**Pierre DEMERS**  
Saint-Laurent

### Appel aux citoyens de l'Île Bizard

Réveillez-vous! Regardez encore une fois votre dernier compte de taxes! Combien payez-vous à la CUM? Et pourquoi...? Pour rien ou presque. Tout le West Island crie au vol sauf nous. Réagissons contre cette tentacule, sinon elle gèbera tous vos sous... si ce n'est déjà fait...

**Pierre ROY**  
Île Bizard

# BON COMME DU BON PAIN



## MOIS DE LA NUTRITION MARS '82

Corporation professionnelle des diététistes du Québec



Les Boulangers du Québec

Le Conseil de la boulangerie du Québec est heureux de s'associer au mois de la nutrition mars '82.

Si vous désirez obtenir des informations sur le pain et ses qualités nutritives, écrivez à: Conseil de la boulangerie du Québec 2950 rue Masson, Suite 402, Montréal, Québec H1Y 1X4 Tél: 729-8311

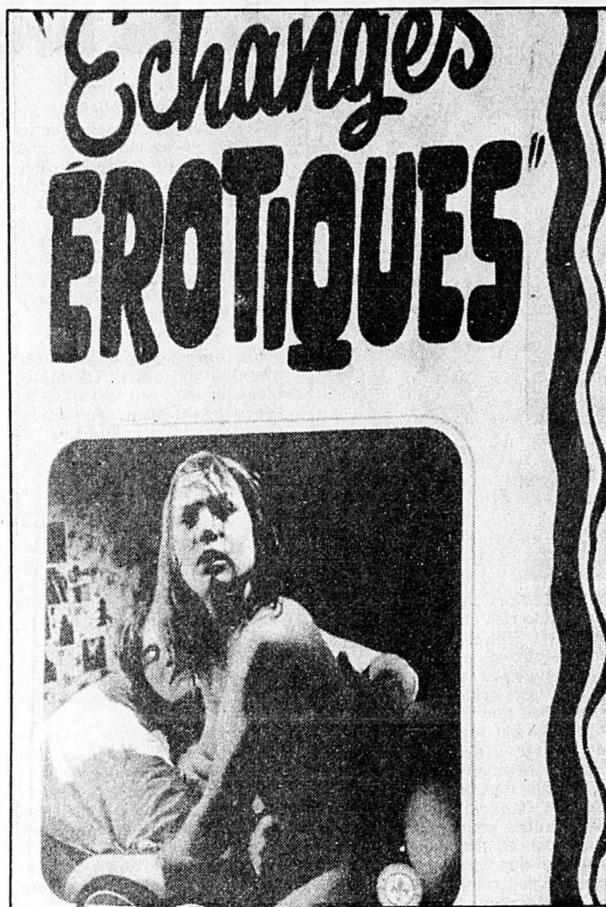
### la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

<b>ABONNEMENT</b>	285-6911	<b>ANNONCES CLASSÉES</b>	285-7111
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7205
<b>RÉDACTION</b>	285-7070	Pour changer de lundi au vendredi 9h à 16h30	
<b>PROMOTION</b>	285-7100	<b>GRANDES ANNONCES</b>	285-7202
<b>COMPTABILITÉ</b>	285-6892	Détailants	285-7306
Grandes annonces	285-6901	National, Télé-Press	285-7265
Annonces classées		Vacances, voyages	285-7320
		Carrières et professions, nominations	

## Film érotiques: clientèle peu nombreuse mais stable



Les Québécois se tannent de voir des films érotiques coupés de leurs scènes les plus explicites. Photo Jean Goupil, LA PRESSE

### L'industrie du sexe au Québec



Par un jeudi après-midi ensoleillé, une dizaine de personnes, dont une femme, s'engouffrent dans une salle sombre du cinéma Bijou, rue Papineau, à Montréal. Le film à l'affiche, «Une photographe très spéciale», en est à sa dernière représentation.

Pendant les premiers jours de représentation de ce film érotique, il y avait jusqu'à 150 specta-



FRANÇOIS BERGER

teurs un jour de semaine, leur nombre diminuant par la suite, constate Serge Marleau, de la compagnie France-Film qui possède le Bijou, l'une des soixante salles de cinéma spécialisées exclusivement dans le film érotique au Québec (une salle sur six présente uniquement du film de sexe, importé des États-Unis surtout).

En général, la clientèle est sta-

ble, dit Roland Smith, qui vient d'ouvrir le Cinéma X (qui ne présente cependant pas de films de catégorie X — ou «hard core» — malgré le nom).

Clientèle peu nombreuse mais très stable, voilà l'histoire du cinéma de sexe au Québec, depuis l'ouverture en 1970 de la première salle entièrement consacrée à ce genre cinématographique, The Pussycat. Ce cinéma a accueilli cet hiver son millionième client.

André Pépin, co-fondateur du Pussycat et, en 1972, du Beaver avec Roland Smith, considère toutefois que le cinéma de sexe est «un petit commerce au Québec» et que «le produit est médiocre dans l'ensemble».

#### 3 millions de spectateurs

Les salles commerciales québécoises présentant des films érotiques ont accueilli trois millions de spectateurs, en 1980 (dernière année pour laquelle les statistiques sont complètes), réalisant des ventes au guichet d'environ \$12 millions. L'ensemble des films de toutes catégories, du film pour enfant à celui pour adultes seulement, ont attiré près de 18 millions de spectateurs dans les 371 salles du Québec cette année-là.

Contrairement au cinéma classique, le film érotique (les distributeurs disent «érotique» et non «pornographique») reste peu de temps à l'affiche d'une salle; une semaine en province et deux à Montréal généralement, remarque Pierre René, président de France-Film, qui distribue des films érotiques dans trente salles au Québec.

La stabilité exemplaire de la clientèle commence cependant à faiblir. Selon un relevé du Bureau de la statistique du Québec, 17 des 20 salles spécialisées dans le film érotique à Montréal ont enregistré une baisse de 5 pour cent dans le nombre de spectateurs en 1980.

Ce léger fléchissement du marché est attribué à deux facteurs: la popularité grandissante de la vidéo-cassette qui retient les clients éventuels devant leur téléviseur à la maison; et le fait que les gens se fatiguent des films présentés au Québec parce que ces derniers sont coupés de leurs scènes les plus explicites (le «hard core» n'étant pas accepté par le Bureau de surveillance du cinéma, qui émet les visas).

Les gens se plaignent et se tannent de voir des films coupés, ajoute Pierre René. «Ils veulent en voir plus et l'alternative est le hard core», ajoute-t-il.

Pour Lorne Bernard, président de l'Association des propriétaires de salles de cinéma du Québec, «les films de sexe que l'on peut voir ici sont des «cartoons» par rapport à ce qu'on montre sur les écrans de New York et Paris». Aux États-Unis, par exemple, le

film porno a attiré en 1978 plus de 100 millions de spectateurs et réalisé des ventes au guichet de plus de \$180 millions, selon David Friedman, de l'Adult Film Association of America.

#### Commission d'étude

Le marché pour du cinéma de sexe plus explicite est là, disent les distributeurs.

Et il se pourrait bien que le «hard core» soit admis au Québec bientôt. Un groupe de travail créé par le gouvernement du Québec étudie la possibilité de permettre les cinémas X (pornographiques) dans certains secteurs urbains, comme le centre-ville de Montréal.

La Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel doit remettre son rapport au ministre des Affaires culturelles vers le mois de juin. La Commission a été chargée de proposer une loi cadre qui regrouperait les dispositions législatives existantes et élargirait certaines avenues, notamment celle du film «hard core».

Mais, en dépit de la qualité actuelle des films de sexe présentés au Québec, les propriétaires de salles (en majorité de petits hommes d'affaires) s'en tirent assez bien, admet André Pépin, qui fait de la distribution sous la raison sociale Films Vampix Inc. «Souvent, le film érotique est la seule chose qui marche bien, surtout en province où il assure la survie de plusieurs salles», dit-il.

#### DEMAIN: Les périodiques

## Un marché en pleine expansion: le film de sexe chez soi

L'ère de l'électronique n'épargne pas l'industrie du sexe au Québec. Le secteur qui connaît actuellement le développement le plus rapide est celui de la vidéo-cassette.

Pouvoir visionner tranquillement chez soi un film de sexe est le rêve de tout amateur d'érotisme et de pornographie. Plusieurs promoteurs l'ont compris aux États-Unis (plus de cinq millions de vidéos pornographiques vendus en 1981) et le Québec n'est pas en reste. Depuis un an plus particulièrement, le marché y est en pleine expansion, surtout à Montréal.

Plusieurs distributeurs sont apparus sur le marché depuis la fin de 1980 et le début de 1981. Dans le seul domaine de la location, quelque 25 boutiques louent des films érotiques à Montréal (il y en avait une dizaine seulement l'été dernier).

Norman Creatchman, propriétaire de Spécialités Vidéo du Canada et deuxième plus important distributeur de vidéo-cassettes de sexe à Montréal après Cinépix, évalue le nombre de propriétaires de magnétoscopes (appareil permettant le visionnement d'une cassette sur l'écran de télévision) à 30,000 au Québec. De ce nombre, 10,000 sont des mordus du film de sexe, estime-t-il — chez nos voisins du sud, le nombre de magnétoscopes dans les foyers américains

est passé de 800,000 en 1980 à 2,5 millions en 1981, note Richard Germain, distributeur de matériel érotique au Québec.

Au moins 3,000 propriétaires de magnétoscopes achètent, en moyenne, un vidéo érotique par mois (\$100 la cassette), affirme Creatchman. De plus, les 10,000 amateurs de vidéo de sexe (souvent des professionnels âgés entre 30 et 50 ans) louent (à \$2 pièce) deux ou trois films à chaque week-end.

Le seul marché de la vente des cassettes de sexe représente \$4 millions au Québec en 1981. La location génère un chiffre d'affaire semblable.

«Le marché est extrêmement jeune au Québec», déclare Daniel Auclair, directeur des ventes chez Canadian Video Wholesalers. Et il ajoute: «Les gens veulent de plus en plus voir du «hard core», dont le commerce est interdit par le Code criminel canadien».

#### Importations illégales

Plusieurs consommateurs tentent de contourner la loi (qui permet uniquement de posséder, pour usage personnel, des films «hard core») en commandant directement leurs cassettes aux États-Unis. Il s'agit surtout de commandes postales.

Le bureau de Montréal des

Douanes a effectué 1,725 interceptions de matériel jugé indécent, en provenance des États-Unis, en 1981, indique un porte-parole. La majorité des colis saisis (60 pour cent) contenaient des vidéo-cassettes pornographiques.

L'entrée illégale de vidéos pornos a augmenté depuis un an surtout, note un haut fonctionnaire du service des douanes siégeant au «Comité régional (de Montréal) sur la marchandise indécente», qui compte trois membres chargés d'examiner le matériel intercepté.

Sur le marché de la vente libre, il est relativement facile, si vous êtes un bon client, d'obtenir, «en

dessous de la table», des cassettes «hard core», notent les enquêteurs des services de police. Et vous pouvez vous rendre vous-même aux États-Unis, où la vente de matériel pornographique est largement tolérée. Après tout, la majorité des habitants du Canada sont à une heure de voiture de la frontière américaine.

Un marché illégal difficile à chiffrer: vidéo-cassettes et magazines illégaux réunis représenteraient \$13 millions au Québec, en 1981. Cette évaluation tient compte du ratio de un à dix généralement admis entre la valeur des interceptions (Douanes, Gendarmerie Royale du Canada et

autres services policiers) et l'ampleur réelle du marché.

#### Production locale

Importées à cent pour cent, les vidéo-cassettes de sexe sont copiées au Québec. «Plusieurs distributeurs font des copies sans avoir obtenu les droits des producteurs américains», lance Norman Creatchman, en ajoutant que lui, il a des droits de reproduction (\$10 la copie) de ses principaux fournisseurs, Quality X et Select Essex.

Creatchman, qui a été le premier au Canada à distribuer des vidéos de sexe il y a quatre ans et demi, il y a deux ans, en raison de poursuites judiciaires portées contre lui, avoue-t-il, indique que les profits réalisés dans le vidéo érotique sont de 50 pour cent supérieurs à ceux qu'un distributeur peut attendre des autres genres de films vidéo.

A part du secteur de la copie, personne n'a osé mettre le pied dans le domaine de la production (légal) au Canada, sauf à Toronto, l'année dernière, où l'expérience a rapidement pris fin à cause de la qualité médiocre des produits. Creatchman entend réfaire, en mieux, l'expérience torontoise, dès ce printemps. Il compte produire à Montréal une première série de 12 vidéos (en anglais) destinées aux marchés canadien et américain.

## On peut en voir dans des hôtels, motels et bars

Le développement du marché de la vidéo-cassette érotique au Québec n'est pas limité aux foyers munis d'un magnétoscope, mais s'étend au secteur des hôtels, motels et bars.

Henri Dolbec, propriétaire de la société GVSM, de Val-Bélair, en banlieue de Québec, est spécialisé dans la location de vidéo-cassettes; il fournit son matériel à 70 clubs de nuit, brasseries et tavernes, ainsi qu'à quelques hôtels possédant des systèmes de télévision en circuit fermé.

Son entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de \$400,000, en 1981.

«Le marché québécois se développe de manière surprenante», remarque M. Dolbec. Un développement parallèle, en fait, à celui des clubs de nuit présentant des danseuses nues: de plus en plus, les propriétaires de ces établissements «diversifient leurs produits» en présentant aussi des films érotiques, indique André Lachapelle, propriétaire du Supersexe, à Montréal.

GVSM loue en moyenne quatre

films par mois à ses clients du domaine des clubs de nuit (loyer de \$125 par cassette).

La présentation de films de sexe fait augmenter sensiblement le chiffre d'affaires des motels munis d'un système en circuit fermé. Ainsi, le taux de location des chambres d'un hôtel ou motel offrant des vidéo-cassettes «pour adultes» augmente de 19 pour cent pendant les fins de semaine et de 12 pour cent en semaine, selon les spécialistes du marché.

Les clients (en majorité des

## ENTREVUE AVEC ELIAS FREIJ MAIRE ARABE DE BETHLÉEM

### «L'OLP doit faire une offre de paix»

tient à conserver son passeport jordanien.

Elias Freij est un petit homme enjoué, remuant, expressif, qui parle l'anglais avec un accent pittoresque. Pendant qu'un serviteur arabe, en tenue militaire et coiffé d'un voile, sert de la bière, Elias Freij se détend et livre ses positions franches et nettes. Pour lui, l'OLP est le seul porte-parole valable du peuple palestinien. Mais cette organisation de résistance devrait convier Israël à conclure une paix le plus tôt possible car «il ne peut y avoir de solution militaire à cette crise», précise-t-il.

Les invitations à la paix du maire de Bethléem ont été publiquement désapprouvées par deux factions de l'OLP, celle du Dr George Habache et le groupe Hawatmeh. Le maire Elias Freij insiste pour nier énergiquement qu'il ait quelque menace que ce soit, mais, dans les médias israéliens, plusieurs sources soutiennent qu'au contraire, on a fortement tenté de l'intimider.

Pourtant Elias Freij ne se montre guère complaisant envers l'État hébreu. Il ne fait pas partie des 60,000 Arabes qui s'y sont inté-

grés au point d'assumer la citoyenneté israélienne, d'être des députés à la Knesseth. C'est aux Palestiniens qu'il s'identifie, gardant avec fierté sa citoyenneté jordanienne, malgré sa longue participation aux institutions municipales d'Israël, notamment comme maire de Bethléem depuis dix ans.

Il réproche, par ailleurs, les installations de peuplement juives en Cisjordanie et les voit comme une entrave à la paix. Pour lui, une reconnaissance de l'État d'Israël par les Palestiniens devrait être conditionnelle à l'évacuation de la rive occidentale du Jourdain.

La Cisjordanie est cette région qu'on ne peut, au Proche-Orient, nommer sans se compromettre, sans révéler ses opinions. Pour Menahem Begin, cela s'appelle la Judée et la Samarie. Ces désignations bibliques trahissent, chez le premier ministre israélien, l'impérialisme historique. Par contre, au téléjournal en provenance d'Amman, en Jordanie, les voix officielles évoquent les «territoires occupés». Enfin les universitaires et les journalistes qui veulent, au Proche-Orient, se donner une allure d'objectivité parlent

plus volontiers des «territoires» (comme s'il n'y avait que ceux-là).

L'entrevue avec le maire de Bethléem prend un intérêt particulier avec le léger recul. Depuis quelques jours, la Cisjordanie traverse la crise la plus grave depuis la Guerre des 6 jours. Diverses manifestations violentes ont causé de nombreuses blessures. Un jeune Palestinien a même été tué d'une balle en plein cœur à El Bireh, au moment où l'armée israélienne a fait usage d'armes automatiques pour disperser les manifestations sporadiques.

Pourquoi cette escalade? Un conflit opposait, depuis plusieurs mois, les maires de Cisjordanie à l'administration appelée, en vertu du plan Sharon, à remplacer le gouverneur militaire. Ce plan, mis en oeuvre par le ministre de la défense Ariel Sharon, fut perçu par l'OLP comme une annexion en douceur.

Par un curieux paradoxe, les édiles municipaux arabes préféreraient traiter avec les officiers militaires. Car ceux-ci symbolisaient l'occupation armée, un statut provisoire, en attente de

l'«autonomie» promise à Camp David. Dès que fut mise en place l'administration civile juive, les élus locaux arabes y ont vu une institutionnalisation de l'occupation, une «étape supplémentaire» dans la judaïsation des territoires occupés, visant à couper le peuple palestinien de ses dirigeants» (c'est-à-dire l'OLP).

Le maire d'El-Bireh, Ibrahim Tawil, refusa le premier de manière officielle, sa collaboration à l'administration civile, dirigée par Menahem Milson. Le gouvernement israélien décida alors de dissoudre le conseil municipal d'El Bireh, samedi le 20 mars. Dès le lendemain, les maires de Cisjordanie et de Gaza tentaient de se concerter sur la possibilité d'une démission collective et d'un vaste mouvement de désobéissance publique.

Israël risque d'être bientôt en proie à une contradiction interne. Certes, il est le seul pays du Proche-Orient à s'être doté d'un régime politique démocratique, qui laisse place au pluralisme des partis et à la liberté d'opinion dans la presse. Ses institutions, à cet égard, révèlent un haut degré de civilisation. Mais l'occupation

des territoires, particulièrement en Cisjordanie, habitude toute jeune, appelée au service militaire, à des comportements agressifs avec les Arabes. Cette réalité nous est confirmée par M. Ariel Guinai, l'éminent commentateur politique du quotidien hébreu «Yediot Aharonot».

En fait Israël est coincé. Son gouvernement refuse d'admettre la possibilité d'un État bi-national où les Palestiniens auraient des droits égaux. Les dirigeants actuels d'Israël craignent que le demi-État palestinien serve de fer de lance aux pays arabes voisins. Israël tient à garder en exclusivité la défense, les affaires extérieures et même, semble-t-il, le pouvoir législatif, quitte à concéder aux Palestiniens l'administration locale.

Comment un État démocratique peut-il dominer une minorité importante de citoyens en ne lui accordant que des droits limités? Les descendants des pionniers socialistes, les bâtisseurs des kibboutz en viendront-ils à se comporter comme des fermiers sud-africains? Toute l'originalité de l'expérience juive en Israël est menacée par cette contradiction.



Marc Laurendeau (collaboration spéciale)

## 5 jours de prison et \$1,000 d'amende à un ex-bijoutier

Un ancien cheminot devenu bijoutier, qui avait voulu profiter comme tout le monde de la ruée provoquée par la montée en flèche du prix de l'or, et qui avait été incarcéré vendredi dernier, après qu'un jury l'eut déclaré coupable de recel, a été condamné à une journée de prison, additionnelle aux quatre qu'il avait déjà purgées, hier, par le juge Claire Barrette-Joncas. Il devra également payer une amende de \$1,000 ou passer un mois en prison.

Le juge Joncas a imposé ces peines à André Tanguay pour avoir récelé pour quelque \$2,000 de bijoux volés qu'il avait achetés d'un jeune cambrioleur qui s'était présenté à quelques reprises dans son établissement de la rue Wellington. Il avait été appréhendé par suite de la mise en place, par la police de la CUM, d'un

système de contrôle des marchandises brocantes, justement pour faire échec à l'écoulement rapide de bijoux volés.

Dans son cas, le jury a accepté la théorie de la Couronne, représentée par Me Claude Haccoun, à l'effet que le prévenu devait être au courant que les bijoux étaient suspects, lorsqu'il avait accepté comme preuve d'identité du vendeur, un certificat d'examen pulmonaire remontant... à deux ans.

Lors de la transaction suivante, Tanguay aurait d'ailleurs demandé au jeune homme: «Est-ce que c'est volé, ça avec?»

Depuis, toutefois, il a fermé ce commerce, et il doit maintenant vivre de ses économies et du travail de son épouse.

## Seul à entendre la scie, le locataire gardera son logis

Un des locataires d'une conciergerie de la rue Bois-de-Boulogne, dans le nord de la ville, qui avait obtenu de la Régie du logement la résiliation de son bail, pour cause de... bruits insolites, devra faire provision de ouate, ou, peut-être, mettre un cran d'arrêt à son imagination.

Car, en appel, le juge Bernard Desjarlais, de la Cour provinciale, vient d'annuler cette annulation, et ce à la suite des témoignages rendus par une brochette d'autres locataires qui ont soutenue n'avoir jamais entendu les bruits de bricolage provenant prétendument de l'appartement situé juste au-dessus de celui du plaignant.

Ce dernier soutenait en effet que, très sou-

vent, en soirée, il entendait les bruits d'outils mécaniques, scie, sableuse ou autres.

Pourtant, selon ses propres voisins, l'immeuble était particulièrement paisible. À peine y entendait-on, de temps en temps, une note de piano perdue, sourdissant d'un appartement, où, encore, le claquement caractéristique que font en hiver ces bons vieux calorifères à l'eau chaude.

Le requérant s'était également plaint que l'une de ses voisines marchait en sabots de bois, à l'étage supérieure, mais elle est venue déclarer à la cour qu'elle ne s'était jamais chaussée de cette façon, et que de plus, ses moquettes étaient de bonne épaisseur et... mur à mur.

En vigueur du 24 mars au 27 mars, ou jusqu'à épuisement de la marchandise

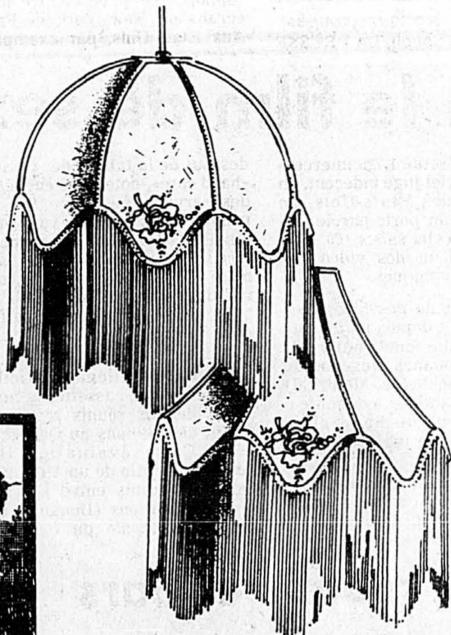
## Profitez de la foire de l'artisanat... maintenant chez Sears

### Économisez 10\$

Faites-les vous mêmes... Aronelle vous offre des abat-jour en papier de riz

Voici l'occasion d'ajouter une touche personnelle à votre décor! Le nécessaire pour abat-jour comprend: structure d'abat-jour, papier de riz, acrylique polymère, ruban, frange, teinture et instructions. Venez dès maintenant et profitez de cette offre! 25R 068 822.

29,99 \$  
ch. Ord. 39,99 \$



COMMANDES TELEPHONIQUEES  
ACCEPTÉES  
Sears. Laine. Rayon 25.



## Rabais 20%

Nécessaires pour ouvrages au point noué. Modèles exclusifs à Sears!

Comprend filé acrylique et canevas imprimé. Les nécessaires (vendus sép.) forment une murale une fois terminés et placés les uns à côté des autres. Choix de modèles: 'The Formation', 'Morning Flight' ou 'Winging South'. Venez sans tarder! 25R 065 546 C. Ord. 24,99 \$..... 19,99 \$ ch.

Rabais 20% à l'achat de nécessaires à tapis 'Bouquet' ou 'Spinrite' (non illustré). Comprend canevas en coton imprimé, filé découpé en polyester et instructions. Choix de modèles: Paysages d'automne ou Arc-en-ciel. 25R 065 265 C. Ord. 24,99 \$..... 19,99 \$ ch.

Rabais 22%. Jeu de crochets (non illustré). Présenté dans un étui en vinyle brun. Comprend 10 crochets (1 à 10) 7.5 mm à 3.25 mm. Tableau de conversion inclus. 25R 068 116. Ord. 8,99 \$..... 6,99 \$ ch.

Rabais 16%. Jeu de 10 paires d'aiguilles à tricoter. (Non illustré). Présenté dans un étui en vinyle brun. Comprend 10 paires d'aiguilles (3.5 mm à 8 mm). Tableau de conversion inclus. 25R 068 810. Ord. 17,99 \$..... 14,99 \$ ch.

Trois excellents filés Sears... maintenant offerts à bas prix

a- Filé Sayelle bébé. 3 brins en acrylique Orlon®. Parfait pour les vêtements d'enfants et les petits travaux. Pelote de 100 g (3.5 oz). 25R 069 100 C. Ord. 2,99 \$..... 2,29 \$ ch.



b- Filé Sayelle d'aspect denim de type peigné. En acrylique Orlon®. Bleu pâle, bleu moyen ou bleu foncé. Pelote de 200 g (7 oz.). 25R 069 255 C. Ord. 4,79 \$..... 3,99 \$ ch.

c- Filé 'Imagés' en acrylique brossé. Pour les travaux au tricot ou au crochet. Choix de couleurs. Pelote de 50 g (1.75 oz). 25R 069 116 C. Ord. 1,69 \$..... 1,29 \$ ch.

## Baie Comeau lance un S.O.S.

**MALGRÉ** l'opposition des deux populations concernées au projet de loi 37 visant la fusion forcée des villes de Baie Comeau et Hauterive;

**MALGRÉ** tous les efforts faits dans les deux villes par la plupart des intervenants en Commission Parlementaire pour essayer d'en connaître plus sur les implications de ce projet de fusion;

**MALGRÉ** la ferme volonté des deux populations d'être consultés par voie référendaire, droit fondamental de toute collectivité;

**MALGRÉ** le programme officiel du Parti Québécois:

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS S'ENGAGE À:

- 1.-
- 2.- Réorganiser les structures municipales en consultant obligatoirement la population concernée sur tout projet de restructuration, regroupement ou fusion;

**MALGRÉ** la loi existante favorisant les regroupements volontaires, loi amendée par le gouvernement actuel dans le but de favoriser de tels regroupements;

**MALGRÉ** les prises de position très nettes

de Monsieur Marc-André Bédard, Ministre de la Justice, le 19 décembre 1974, débat à l'Assemblée nationale.

"Concernant l'intérêt de la démocratie, nous avons notre position très clairement exprimée d'une opposition à une fusion forcée sans référendum."

de Monsieur Jacques-Yvan Morin, Ministre des Affaires intergouvernementales et vice-premier ministre:

"Le gouvernement doit prendre l'initiative et décréter des unités de regroupement mais de là à laisser les populations de côté et à faire des fusions par le truchement de manoeuvres politiques, il y a une marge."

de Monsieur Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales, février 1979:

"Il n'y aura pas de fusion involontaire décrétée par une loi."

de Monsieur Lucien Lessard, Ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche et député du comté de Saguenay:

"Le gouvernement du Québec a toujours respecté l'autonomie des municipalités et jamais je n'ai envisagé de forcer la ville de Baie Comeau comme la ville de Hauterive à se fusionner."

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement, le Ministre des Affaires municipales, manipulé par son collègue Lucien Lessard poursuit son travail anti-démocratique avec la présentation du projet de loi 37 en deuxième lecture.

## PRENEZ GARDE

Peuple du Québec, la fusion forcée des villes de Baie Comeau et Hauterive n'est qu'un "coup de pratique" avant la grande offensive contre maintes autres villes du Québec.

## OÙ ALLONS-NOUS ?

Le gouvernement du Québec répète ce qu'il qualifie de coup de force de la part du fédéral:

## "VIOL DE LA DÉMOCRATIE"

Monsieur Lévesque,

Vous avez eu vos référendums ...

Donnez-nous le nôtre !

LE REGROUPEMENT DES CITOYENS DE BAIE COMEAU

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Les mentions Reg ou étai de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi, de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Anjou, Galeries d'Anjou, St-Jérôme, Carrefour du Nord, St-Jean, Carrefour Richelieu. Copyright Canada, 1982, Simpsons-Sears Limitée. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. Montréal: 333-5811 St-Jérôme: 432-1130 St-Jean: 349-2611

## EN ÉLARGISSANT SON MANDAT Jules Léger voulait redorer l'image du gouverneur général

■ OTTAWA (PC) — Craignant que le rôle de gouverneur général vienne à perdre sa crédibilité auprès des Canadiens, l'ex-gouverneur général Jules Léger souhaitait que le rôle du représentant de la reine soit élargi en incluant des réunions régulières avec des membres du cabinet et en lui confiant la présidence d'un Sénat réformé.

M. Léger, qui est mort le 22 novembre 1980, a formulé ces suggestions dans un article rédigé plus tôt cette année, mais qui vient à peine d'être publié. Cet article et plusieurs autres ont été incorporés en un volume portant sur son mandat à Rideau Hall de 1974 à 1979.

M. Jacques Monet, historien de l'Université d'Ottawa, qui a travaillé avec M. Léger à Rideau Hall et a collaboré à la préparation de ce livre, écrit dans la préface qu'il s'agit là d'une première fort significative.

«A moins que je me trompe énormément, aucun autre gouverneur général n'a écrit aussi librement et aussi extensivement au sujet des problèmes politiques et constitutionnels qui ont marqué son mandat.»

M. Léger était fermement convaincu qu'il restait beaucoup à faire pour hausser l'image du gouverneur général dans l'opinion publique et pour rendre son rôle plus approprié pour le Canadien moyen.

Il constate que de nombreux Canadiens sont tout à fait indifférents à l'endroit du gouverneur général, qu'importe qui il est, et lance l'avertissement:

L'indifférence aboutit au mécontentement et je crains que si l'indifférence dure trop longtemps, le rôle de gouverneur général perdra toute crédibilité.

### Relations plus étroites

Il propose des réunions régulières avec des membres du cabinet, ce qui aurait pour effet d'établir des relations plus étroites entre le gouverneur général et le gouvernement.

M. Léger n'a fourni aucune solution personnelle en ce qui concerne une réforme du Sénat, mais il note que les propositions provenant d'autres sources semblent toutes avoir un dénominateur commun, à savoir «faire de la Chambre haute un endroit ouvert aux idées, aux politiques et aux intérêts des provinces ou des régions».

Confier la présidence du Sénat au gouverneur général pourrait être fait dans le cadre de cette réforme, suggère-t-il.

Une autre façon proposée par M. Léger pour relever le prestige du gouverneur général aux yeux des Canadiens consisterait à lui confier un rôle plus grand dans la formulation du discours du

Trône dont la plus grande partie est rédigée par le gouvernement, seule la lecture étant confiée au représentant de la reine à l'ouverture de chaque session du Parlement.

«J'ose souhaiter qu'il puisse être possible, à l'avenir, de permettre au gouverneur général d'exprimer ses propres idées sur des sujets pertinents tels que, par exemple, l'énergie, l'écologie ou encore le sort des autochtones.

«Je ne suis pas sans ignorer les problèmes constitutionnels et pratiques qu'une telle modification pourrait provoquer. Il n'en demeure pas moins que je suis convaincu qu'il faut faire quelque chose.

«La formule actuelle ne sert ni le gouvernement ni le gouverneur général. Qui plus est, je crains que c'est ennuyant pour le public.»

M. Léger dit qu'il réalise que quel que soit le sujet que le gouverneur général veuille aborder, cela devra être préparé en étroite collaboration avec le premier ministre du jour. Mais le choix du thème serait laissé au gouverneur général.

«Ainsi, un jour viendra où le représentant de la couronne pourrait partager avec le Parlement et avec ses concitoyens ses opinions sur les graves problèmes de l'heure.

En outre, M. Léger proposait que le mandat du gouverneur général soit porté de cinq à sept ou huit ans pour lui donner une meilleure chance de planifier son mandat et d'avoir un impact.

M. Léger commence ses réflexions sur son rôle en disant que les pensées d'un gouverneur général «vagabondent entre les plumes de son chapeau d'apparat et la possibilité d'un coup d'Etat, avant de s'arrêter quelque part entre ces deux extrêmes».

M. Jules Léger, qui a subi une crise cardiaque qui l'a laissé partiellement paralysé en juin 1974 et qui a été grandement aidé dans sa tâche par son épouse Gaby, confie qu'il a regretté le retard de trois semaines de la cérémonie d'assermentation du juge de la Cour suprême, Bora Laskin, pour le remplacer temporairement comme administrateur du Canada.

«Quand je jette un regard en arrière, je constate que l'intervalle a été trop long. Ce retard aurait pu créer une situation dramatique s'il avait été nécessaire au cours de ces trois semaines, d'avoir recours à certaines prérogatives non déléguées à mon adjoint.»

M. Léger ne révèle pas la teneur de ses conversations hebdomadaires avec le premier ministre Trudeau, mais il dit «qu'elles variaient énormément d'un sujet à un autre et sur ce que la presse aurait à dire sur ces mêmes questions.»

## Habitation: Ottawa fait connaître son programme de redressement

■ OTTAWA (PC) — Dans l'espoir de créer quelque 60,000 emplois, le gouvernement fédéral a fait connaître, hier, certaines mesures qu'il a prises dans le domaine de l'habitation:

— Des prêts à fonds perdus pouvant s'élever à \$3,000 pour aider les propriétaires à effectuer des travaux de réparation. L'aide va couvrir jusqu'à 30 pour cent du coût des travaux.

— Les prêts sans intérêt aux constructeurs de maisons à appartements annoncés dans le budget du 12 novembre seront

multipliés par deux, afin d'aider au financement de 30,000 unités au lieu de 15,000.

— Pour la première fois, environ 1.6 million de maisons construites entre le 1er janvier 1961 et le 1er janvier 1971 pourront avoir des subventions, en vertu du programme d'isolation des maisons.

On n'a recouru à aucune nouvelle somme, si ce n'est \$200 millions, prévus pour l'an prochain, qui seront dépensés cette année.

Le ministre de l'Habitation, M. Paul Cosgrove, a expliqué que le

programme de rénovation va coûter \$30 millions et va se limiter aux régions où le taux de chômage est élevé dans les métiers de la construction.

Les sommes additionnelles pour la construction de maisons à appartements va procurer du travail aux entrepreneurs et aux hommes de métier, à un moment où l'industrie se trouve dans une situation déplorable.

Pour ce qui est du programme d'isolation, le ministre de l'Énergie Marc Lalonde a rappelé que les subventions par maison peu-

vent aller jusqu'à \$500. Quelque \$280 millions ont été réservés pour le programme d'isolation de la prochaine année financière.

Ces mesures de création d'emplois ne sont pas les premières annoncées au cours des dernières semaines.

C'est ainsi que le ministre de l'Emploi Lloyd Axworthy a annoncé un programme conjoint avec l'Ontario, en février, pour venir en aide aux travailleurs mis à pied dans l'industrie forestière de cette province.

## Chaussure: Gray refuse de commenter les propos tenus par Marc Lalonde

■ OTTAWA (PC) — Le ministre Herb Gray a refusé, hier, de confirmer les propos de son collègue Marc Lalonde, qui déclarait en fin de semaine dernière que l'Office canadien pour le renouvellement industriel annoncerait d'ici quelques semaines un important programme d'aide à l'industrie de la chaussure.

En réponse à une question du député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, le ministre a soutenu que le gouvernement avait déjà annoncé la création d'un fonds spécial de \$17 millions, qui vient s'ajouter aux \$250 millions déjà affectés à la modernisation de l'industrie de la chaussure et du vêtement.

M. Gray a ajouté qu'il étudierait et prendrait en considération

les suggestions de ses collègues du Québec sur le sujet.

A sa sortie des Communes, M. Gray a soutenu que les déclarations que M. Lalonde avait faites à Trois-Rivières, à l'issue d'une réunion de militants libéraux, avaient sans doute été mal citées.

Selon M. Gray, son collègue voulait sans doute parler de l'annonce des zones désignées en vertu des programmes de l'Office canadien pour le renouvellement industriel qui doit se faire sous peu.

### Deux volets

M. Gray a expliqué que le premier volet des programmes de l'OCRI — soit une aide à la mo-

dernisation des industries du secteur du textile, du vêtement et de la chaussure — était déjà en place.

Le second volet — soit la désignation de zones plus vulnérables au chômage créé par la faiblesse des secteurs traditionnels et où les industries qui s'y établiront pourront recevoir une aide additionnelle — devrait débiter d'ici quelques semaines.

Par ailleurs, M. Gray, a déclaré que la région d'Asbestos figure sur la «liste des priorités» pour bénéficier des stimulants additionnels accordés en vertu du programme aux «zones désignées».

Au lendemain d'une manifestation à Asbestos, le ministre Gray a déclaré que d'ici à dix jours, le comité interministériel se penche-

ra sur le problème afin de faire sa recommandation au Cabinet.

«Nous avons demandé aux fonctionnaires de réviser la documentation», a précisé M. Gray, rappelant qu'au début de février, il avait rencontré les porte-parole de parties intéressées à la relance de la région, qui, a-t-il dit, est victime de l'effondrement de l'amiante sur les marchés internationaux.

De son côté, le député de Richmond, M. Alain Tardif, a soutenu que le marasme dont souffre Asbestos est non seulement relié au marché de l'amiante, mais aussi à des causes plus profondes, soit les investissements que le gouvernement québécois a placés dans la localité voisine de Thetford Mines.

1872 1982



Mesdames... soyez bien chaussées grâce aux bas prix Simpsons

Prix Simpsons

999

A. «TENDER TOOTSIES». Sandales similicuir vous procurant aisance de marche et confort sans pareils! Tons de tan seulement. Pointures (avec 1/2): 6 à 9 dans le groupe. Centre-ville seulement.

Prix Simpsons

999

B. «FEELINGS» DE «KAUFMAN». Sandales fourreau ou avec bride à la cheville. Cuir véritable.Ivoire, blanc, noir, tan et autres coloris-mode dans le groupe. Pointures variées. Centre-ville seulement.

Prix Simpsons

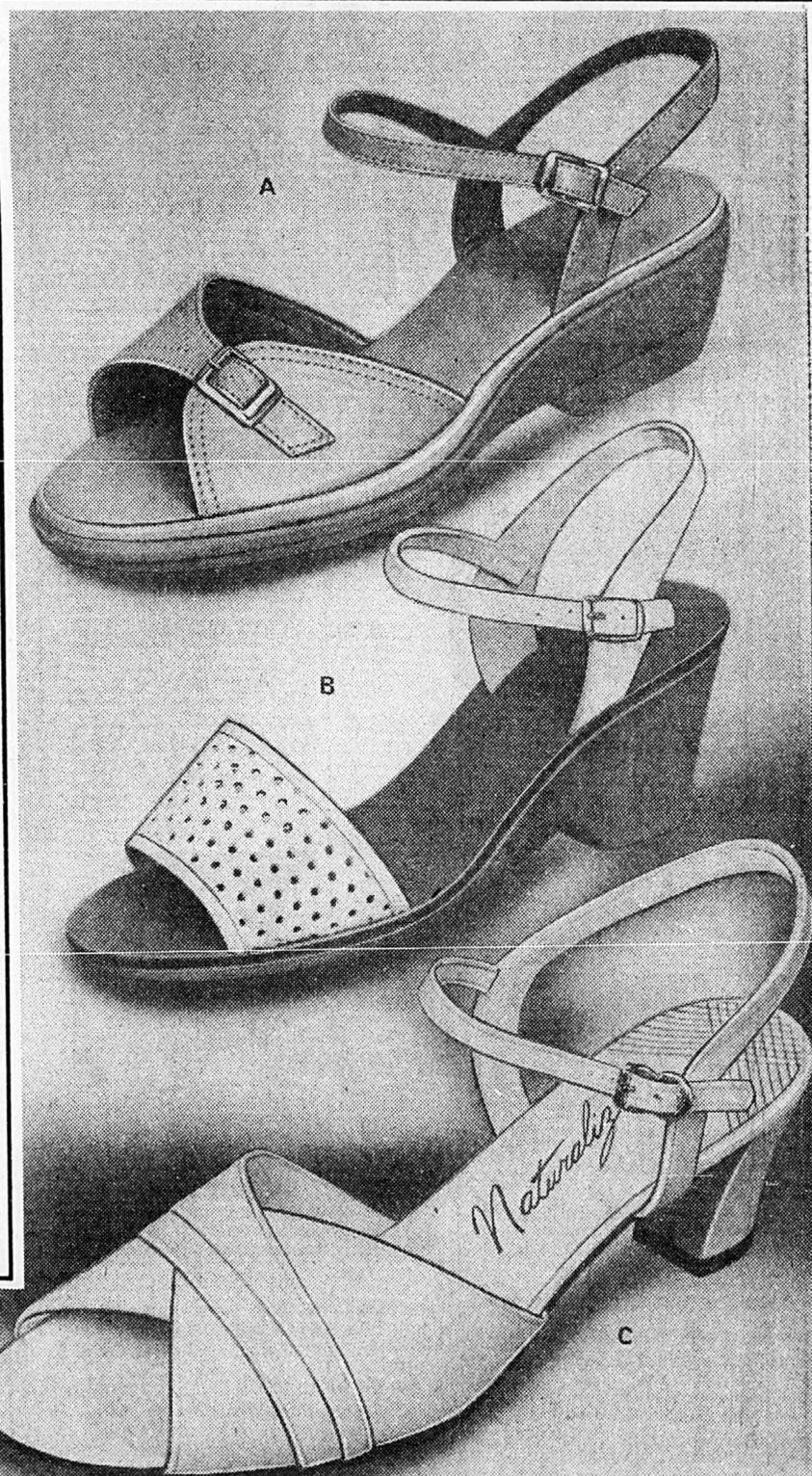
1799

C. «NATURALIZERS». Souliers et sandales de fabrication canadienne. Cuir véritable. Variété de modèles, couleurs et pointures.

Rayon 276, chaussures pour dames

Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (sauf indication contraire).

Pour achat en personne seulement



Simpsons MD ... C'EST LA SOLUTION.

## SONDAGE GALLUP

### Peu de Canadiens croient un autre gouvernement capable de redresser la situation économique

■ Les Canadiens qui croient qu'un changement de gouvernement pourrait améliorer la situation financière et économique du pays sont peu nombreux. En effet, d'après les résultats d'un sondage mené récemment par l'Institut Gallup, 21 p.c. seulement des Canadiens estiment qu'un gouvernement conservateur serait susceptible d'améliorer la situation économique du pays tandis que 9 p.c. croient le contraire. Pour 15 p.c. des électeurs, un gouvernement néodémocrate apporterait des améliorations, mais pour 23 p.c., un tel gouvernement ne ferait qu'aggraver la situation.

L'opinion des Canadiens n'a guère changé par rapport à un autre sondage Gallup où la question a été posée pour la première fois aux électeurs, en février 1979, environ trois mois avant que le Parti conservateur ne prenne le pouvoir en mai.

Les résultats du dernier sondage ont été tirés d'entrevues menées auprès de 1,048 adultes de 18 ans et plus interrogés à leur domicile en février. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 p.c., une fois sur vingt.

La question posée par les enquêteurs était la suivante: «Si nous avions un gouvernement conservateur ou néodémocrate au pouvoir à Ottawa, croyez-vous que la situation économique et financière du Canada s'améliorerait, se détériorerait davantage ou resterait la même?»

De toutes les régions, c'est le Québec qui croit le moins qu'un changement de gouvernement pourrait modifier la situation économique du pays.

La situation économique sous un gouvernement conservateur				
	MEILLEURE	PIRE	MÊME CHOSE	NE SAVENT PAS
Canada — 1982	21 p.c.	9 p.c.	62 p.c.	8 p.c.
— 1979	19	7	62	12
Atlantique — 1982	18	9	69	5
Québec	12	7	71	10
Ontario	20	12	60	9
Prairies	37	5	53	6
Colombie-Britannique	28	8	55	10
Sous un gouvernement néodémocrate				
Canada — 1982	15	23	46	16
— 1979	14	25	41	21
Atlantique — 1982	14	22	44	21
Québec	8	15	59	19
Ontario	18	28	41	12
Prairies	16	26	41	17
Colombie-Britannique	27	21	38	15

Note: Le total des pourcentages peut ne pas donner 100 parce que les chiffres ont été arrondis.

S'IL Y AVAIT DES ÉLECTIONS AUJOURD'HUI

# La FTQ hésiterait à appuyer le PQ

■ TROIS-RIVIÈRES (PC) — Si le PQ tenait des élections aujourd'hui, la FTQ y repenserait à deux fois avant de donner son appui au gouvernement Lévesque.

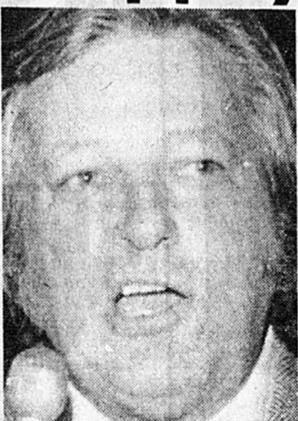
Le secrétaire général de la centrale, M. Fernand Daoust, a déclaré hier que les travailleurs auraient la mémoire collective très longue si l'occasion se présentait.

M. Daoust participait à la tournée des chefs des trois principales centrales, tournée qui vise à dénoncer la crise économique et l'état de psychose que le gouvernement québécois est en train d'instaurer parmi la population face au renouvellement des conventions collectives des travailleurs des secteurs public et parapublic.

bert Rodrigue (CSN) et Robert Gaulin (CEQ) ont dénoncé la connivence patronale-syndicale qui a vu le jour la semaine dernière lorsque le gouvernement québécois s'est dit intéressé par la position du Conseil du patronat du Québec qui l'assure de son appui dans la mise au pas des travailleurs des secteurs public et parapublic.

Au fond, a noté M. Daoust, le PQ est pareil à tous les autres gouvernements précédents, sauf pour son option nationaliste. Quant à son image de social-démocratie, les leaders syndicaux considèrent que celle du PQ est une bien pâle image de ce qui se pratique notamment en Suède, en Autriche et même dans la France de François Mitterrand.

Le gouvernement fédéral a aus-



Fernand Daoust photo LA PRESSE

si été la cible d'attaques virulentes notamment pour sa politique monétariste et ses hauts taux d'intérêts, dictée par Washington.

Les trois centrales n'entendent, par ailleurs, faire aucune concession au gouvernement Lévesque lors de la prochaine ronde de négociations. Le président de la CEQ croit qu'il est inutile de demander aux travailleurs de se serrer la ceinture et de s'appauvrir davantage au profit des riches.

M. Rodrigue estime pour sa part, qu'il faudrait hausser le salaire minimum, mettre sur pied une caisse de stabilisation de l'emploi, permettre une plus large syndicalisation et canaliser l'épargne des Québécois pour en faire un pilier économique qu'on pourrait mieux contrôler qu'actuellement.

# MacGuigan confirme que 2 chalutiers français se sont réfugiés à St-Pierre

■ OTTAWA (PC) — Le Secrétaire d'État aux affaires extérieures Mark MacGuigan a confirmé, hier aux Communes, que deux chalutiers français se sont réfugiés à Saint-Pierre-et-Miquelon plutôt que d'obéir aux instructions d'officiers du gouvernement canadien de se diriger vers un port canadien.

Les chalutiers avaient été arraisonnés le 14 mars dernier par des officiers du ministère des Pêches qui découvrirent que le livre de bord des chalutiers français avait volontairement sous-évalué leurs prises.

Les officiers canadiens ont alors demandé

aux deux chalutiers de se rendre dans un port canadien pour une inspection.

Les deux chalutiers refusèrent d'obtempérer et se réfugièrent plutôt au port de St-Pierre, dans le département français de Saint-Pierre-et-Miquelon, au sud-ouest de la côte de Terre-Neuve.

M. MacGuigan a, cependant, affirmé que par suite de représentations auprès des autorités françaises, les deux chalutiers se sont finalement rendus au port d'Halifax, où des accusations seront portées sous peu.

Le député conservateur Lloyd Crouse a pressé le gouvernement de tenter de régler au plus

tôt la querelle au sujet de la zone de pêche que revendiquent le Canada et la France autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le député a, de plus, affirmé que les autorités de Saint-Pierre avaient demandé au gouvernement français d'envoyer une frégate pour protéger les bateaux de pêche français qui croisent dans la zone disputée.

M. MacGuigan, tout en refusant de commenter sur la venue éventuelle d'un tel bateau de guerre, a affirmé que des négociations avaient été entreprises avec le gouvernement français afin de régler le litige de juridiction qui est à la base de cette «guerre du poisson».

## AU COMITÉ MIXTE SUR LE BILINGUISME

# Deux députés en sont presque venus aux coups

■ OTTAWA (PC) — Empêtré dans un dédale procédurier, séquelle de la crise aux Communes, le Comité mixte sur le bilinguisme a dégénéré hier en une violente prise de bec entre le coprésident libéral Eymard Corbin et le conservateur John Bosley.

Pendant tout l'après-midi la tension montait entre les membres libéraux et conservateurs du comité mais c'est une fois la réunion terminée que l'abcès devait crever entre MM. Corbin et Bosley qui en sont presque venus aux mains, les deux hommes devenus rouges de colère, se criant des injures dans un corridor du Parlement.

Quelques minutes auparavant, le coprésident du comité, le sénateur Lowell Murray, avait même cru bon de démissionner de ses fonctions, accusant les libéraux de se conduire de façon partisane et d'être «vindicatifs».

La prise de bec est survenue après qu'une sénatrice libérale, Mme Dalia Wood, eut déposé une motion voulant qu'on annule les réunions du comité qui s'étaient tenues pendant la crise parlementaire parce qu'elles avaient eu lieu sans la présence de député libéraux.

«Fasciste» a lancé Bosley à l'intention de Corbin qui avait déclaré que le comité ne devait pas siéger pendant que la cloche invitait les députés à voter pendant la crise aux Communes.

«Viens donc répéter ça ici», a immédiatement rétorqué le député de Madawaska Eymard Corbin au conservateur qui quittait les lieux de la réunion. Le conservateur vint alors répéter au libéral qu'il avait agit d'une «manière fasciste».

«Pauvre imbécile» rétorqué M. Corbin ajoutant que les conservateurs n'avaient fait preuve d'hypocrisie parlementaire et que la crédibilité du comité risquait d'être définitivement compromise.

Jusqu'ici, le comité sur le bilinguisme s'était tenu relativement à l'écart des considérations partisanes et l'algarde d'hier ne peut être interprétée que comme une séquelle de la crise parlementaire qui a bloqué les travaux de la Chambre pendant presque deux semaines mettant à vif les nerfs de plusieurs députés.

La réunion où devait comparaître le commissaire aux langues officielles M. Max Yalden, a dégénéré en un étalage de rancœur estime le sénateur Murray. Ce dernier avait présidé trois séances du comité, en dépit des objections du coprésident Corbin, pendant la crise parlementaire.

Les libéraux ne s'étaient pas présentés à ces réunions estimant que l'appel au vote des Communes devait avoir précédé.

Les députés libéraux s'estiment brimés dans leurs droits de parlementaires n'ayant pu entendre les témoins conviés à ces réunions. Pour le coprésident Corbin, la motion de la sénatrice est recevable mais on a choisi d'ajourner jusqu'à aujourd'hui en «espérant que les esprits se calment».

Au sortir de la réunion M. Corbin a soutenu que la forme de comité mixte où sont présents sénateurs et députés avait toujours été un poids pour ce comité et que cette formule devrait être réétudiée.

## Succulentes friandises pour Pâques... chez Simpsons!



Prix Simpsons 7<sup>99</sup>  
A. LAPIN DE PÂQUES GÉANT. Lapin en chocolat au lait pur. Panier de Pâques décoratif sur son dos. Boîte-cadeau. 624 g.

Prix Simpsons 2<sup>19</sup>  
B. OEUFS MINIATURES. Oeufs en chocolat au lait plein, enveloppés de papier métallique. Sac en filet. 300 g.

Prix Simpsons 3<sup>99</sup>  
C. PIÉROT EN PELUCHE. Jouet en peluche avec lapin 100g en chocolat au lait plein. Boîte-cadeau.

Prix Simpsons 1<sup>99</sup>  
D. FESTIVAL DE LA FERME. 5 animaux et 10 oeufs enveloppés papier métallique. Chocolat au lait creux. 140 g.

Prix Simpsons 1<sup>99</sup>  
E. LAPIN ASSIS. Dans boîte-cadeau. 200g.

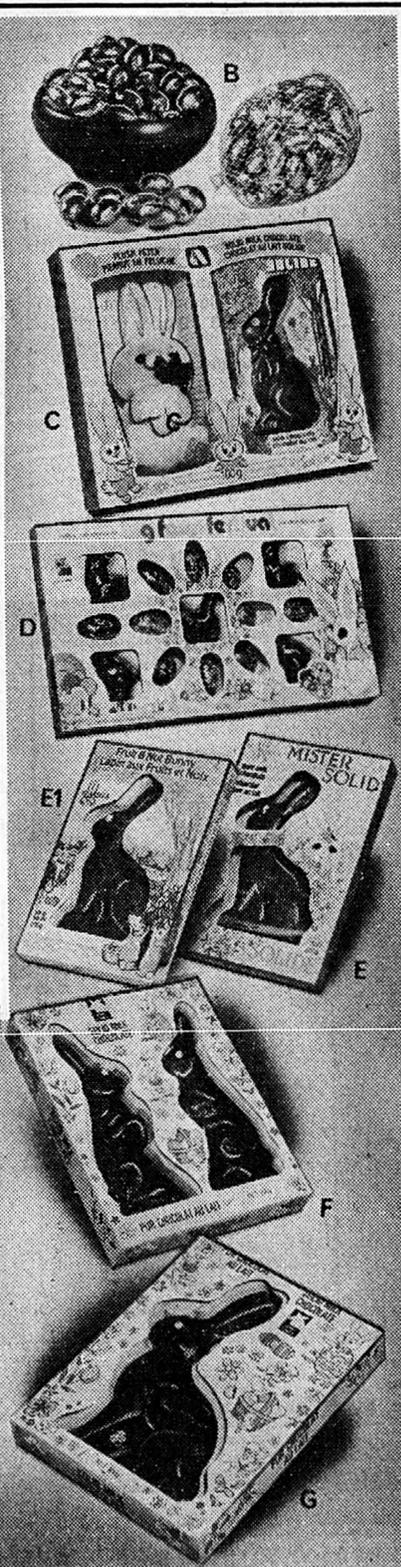
Prix Simpsons 2<sup>99</sup>  
F. LAPINS DEBOUT. Deux lapins en chocolat au lait pur, dans boîte-cadeau.

Prix Simpsons 3<sup>99</sup>  
G. LAPIN ASSIS. Lapin en chocolat au lait plein. Boîte-cadeau, motif floral. 400 g.

Prix Simpsons 6<sup>99</sup>  
H. CORBEILLE DE PÂQUES. Grosse corbeille remplie de lapins, d'oeufs et sucettes en chocolat.

Prix Simpsons 2/1<sup>99</sup>  
J. «CRISPY PALS». Délicieux chocolat au lait plein avec croustilles de riz. Ch. 85 g.

Prix Simpsons 2<sup>39</sup>  
LAPIN AVEC ROSE. Lapin debout avec garniture de rose. 175 g.  
K. Saveur chocolat au lait ou K1. Chocolat au lait.  
Rayon 505, confiserie, Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.  
Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



Sauvé vous propose un choix unique de printemps élégant pour Lui

RUBIN

Chic veston sport

Soie et laine  
Simple boutonnage  
Poches à rabats \$255.  
Taupe\* ou bleu  
Grandeurs 36 à 46 régulier

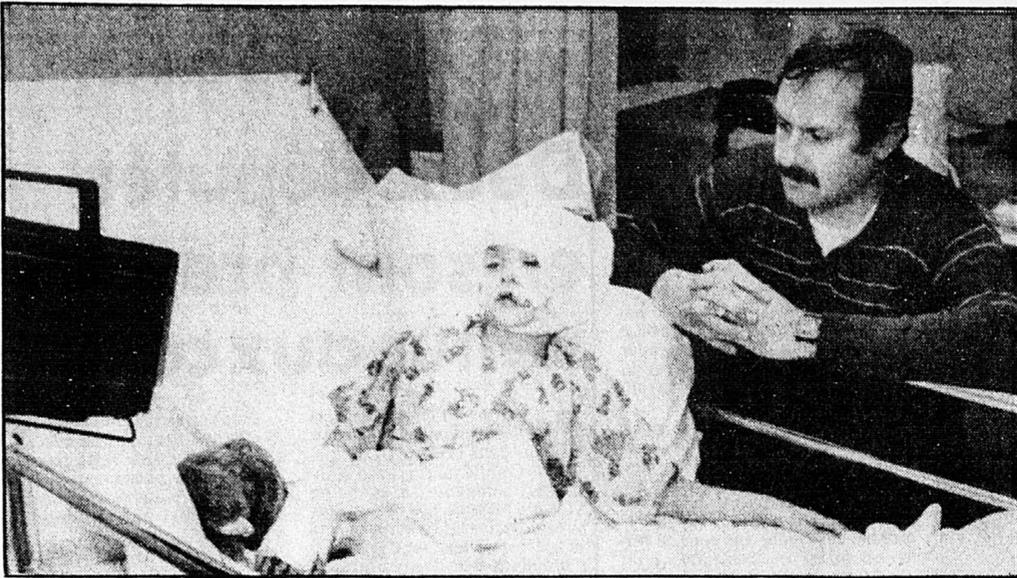
SAUVÉ FRÈRES

\* St-Hubert et Anjou seulement

6554, Plaza St-Hubert  
Centre Laval  
Les Galeries d'Anjou  
Carrefour Laval  
Complexe Desjardins

273-6392  
688-6292  
351-6810  
681-9213  
281-1611

Simpsons MD ... C'EST LA SOLUTION.



Laserphoto AP

**Attaqué par un chien**

Scott McKenzie, 6 ans, de Saint-Louis, au Missouri, regarde la télévision en compagnie de son père à l'hôpital où il se remet des blessures subies après avoir été attaqué par un chien. L'enfant a eu une oreille arrachée et les médecins ont pu lui recoudre celle-ci après qu'ils l'eurent récupérée dans l'estomac de la bête.

**Prison à vie pour l'incendiaire du Hilton de Las Vegas**

LAS VEGAS (AP) — Un ex-chasseur de l'hôtel Hilton de Las Vegas a été condamné hier à huit peines de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle, pour avoir causé la mort de huit personnes, l'an dernier, en déclenchant un incendie dans cet établissement; il a de plus été condamné à 15 ans de prison pour incendie criminel.

Le jeune homme de 24 ans, Phillip Cline, avait été reconnu coupable, en janvier, de huit chefs de meurtre et d'un chef d'incendie criminel. L'incendie, survenu le 10 février 1981, avait fait par ailleurs plus de 400 blessés et causé des dommages matériels évalués à \$14 millions.

L'avocat de Cline, Kevin Kelly, avait demandé des condamnations concurrentes, soulignant que les peines consécutives décrétées par le juge Dell Guy signifiaient que son client ne sortirait jamais de prison. Le juge a fait valoir toutefois que le chasseur était au courant des terribles ravages que peut causer l'incendie d'un hôtel, puisqu'il ne pouvait ignorer qu'un sinistre similaire avait fait 84 victimes trois mois plus tôt au Grand Hôtel MGM. De plus, a-t-il dit, sa sentence ne faisait que refléter les recommandations du jury qui avait reconnu Cline coupable.

**Miami: le jet d'Air Canada à nouveau en service aujourd'hui?**

D'après CP — Un jet d'Air Canada qui avait connu des problèmes de moteur peu de temps après avoir décollé de Miami, dimanche, reprendra son service probablement aujourd'hui, a fait savoir la compagnie aérienne.

Toutefois, un des trois moteurs de ce Lockheed L-1001, est ramené par camion à Montréal où il sera examiné. Un moteur de remplacement a été envoyé de Toronto à Miami et mis en place sur l'appareil.

Le moteur qui a fait défaut se trouvait sous l'aile droite de l'appareil. Il a commencé à vibrer excessivement quelques minutes après que le décollage du vol 933, transportant 287 passagers et 15 membres d'équipage vers Montréal.

Le pilote en chef a mis le moteur en position d'arrêt et libéra, par précaution, 9,060 kg de mazout au-dessus de la Floride. Le mazout utilisé pour les avions à réaction s'évapore facilement dans l'air avant de toucher terre. L'avion est ensuite rentré à Miami.

**Poursuite contre «Penthouse»: le juge nie des allégations faites à son endroit**

COMPTON, Californie (UPI) — Le juge qui préside à la poursuite de \$522 millions en libelle contre le magazine «Penthouse», a nié hier les allégations d'un journal local selon lesquelles il aurait eu d'étroites relations avec le mafioso Jimmy Fratianno, un des principaux témoins dans le procès.

Les propriétaires du «Rancho La Costa», un endroit de villégiature du comté de San Diego, ont intenté une poursuite contre le magazine, après la publication d'un article, en 1975, prétendant que l'endroit avait été construit avec l'argent de la mafia, obtenu par l'intermédiaire de l'Union des Teamster, et que les lieux servaient de repère à la mafia.

L'avocat de «Penthouse» a refusé de dire hier si les allégations du journal étaient vraies ou fausses.

Le juge, pour sa part, a déclaré qu'il avait déjà été l'avocat de la deuxième femme de Fratianno avant que cette dernière n'épouse le mafioso et avant que Fratianno ne soit mêlé à la pègre. Il avoue avoir rencontré Fratianno à diverses reprises, mais toujours en rapport avec les affaires concernant sa femme.

**Niagara: arrestation de 28 individus**

NIAGARA FALLS, Ont. (CP) — Vingt-huit hommes de la région de Niagara ont été arrêtés à la suite d'une enquête de quatre mois de la Sûreté provinciale et de la police locale sur une série de fraudes et de vols, et sur le trafic de stupéfiants.

Les autorités ont fait savoir qu'il ne s'agissait pas d'un réseau organisé de criminels, mais que l'arrestation de certains individus avait mené à l'arrestation des autres.

Pour mener à bien leur tâche, les agents se sont fait passer pour des acheteurs de voitures et d'autres produits volés. Ils ont pu acheter ainsi des armes à feu et diverses drogues, notamment de la cocaïne.

1872 1982



**Simpsons vous invite au Salon de la musique**



Nouveau chez Simpson! La gamme complète des claviers-ordinateurs «Casto» 99,95 à \$1 695 accessoires et livres de musique, pour recréer chez vous la musique de l'avenir.

Vous pourrez également choisir parmi notre grande variété de guitares — «Norman», «Takamine», «Goya», «Segovia» — et de livres de musique rock, populaire ou classique.

Faites l'essai de nos claviers et amplificateurs «Roland». Vous serez conquis!

Rayon 398, Salon de la musique Centre-ville seulement. Pour information, composez 284-4016.

1872 1982

**Semaine «Zenith» chez Simpsons! Maintenant jusqu'au 31 mars**



**Douce détente avec ces bons achats «son et image»!**

Prix Simpsons **\$999**

A. TÉLÉ-COULEUR CONSOLE 61 CM (25") «SPACE COMMAND» À CÂBLO-SÉLECTEUR INTÉGRÉ.

- Télécommande «Computer Space Command 1700»; peut capter 110 canaux.
- Dispositif électronique «Power Sentry» pour voltage; haut-parleur rond 13cm.
- Modèle SS2331. Pièces et service garantis 3 ans.

Prix Simpsons **\$599<sup>99</sup>** (699.95)

B. RABAIS 99.96 — TÉLÉ NOIR/BLANC PORTATIF 33 CM (14") À CÂBLO-SÉLECTEUR INTÉGRÉ ET TÉLÉCOMMANDE.

- Modèle «Système 3». Peut capter 110 canaux.
- Coffret polystyrène fini similinoyer, garniture ton nickel/or. Base.
- 51.1 x 37.8 x 34.9 cm. Modèle SN 1323W. Pièces et service garantis 3 ans.

Prix Simpsons **\$399**

C. CHAÎNE INTÉGRÉE AM/FM STÉRÉO.

- Récepteur: débit de puissance continu de 5 watts par canal minimum RMS à 8 ohms, 100 Hz à 15 000 Hz; DHT de 2.0%.
- Cassetophone: reprise et repérage, bouton remise à zéro, indicateur DEL du niveau d'enregistrement.
- Enregistreuse / joue-cartouches 8 pistes. Changeur automatique à vitesse: 33%, 45 et 78 tr/min.; cartouche céramique, aiguille diamant, levier repérage.
- Coffret aspect moyen, couvercle protecteur. 55.9 x 40.5 x 25.2 cm. Modèle IS4140.

Prix Simpsons **\$89**

D. RADIO-RÉVEIL NUMÉRIQUE AM/FM ÉLECTRONIQUE.

- Haut-parleur 11 cm monté en-dessous émettant cercle de son 360°.
- Horloge numérique DEL, barre-somme, commutateur-sommeil; réserve de puissance.
- Cadran illuminé. Modèle R472W.

Le prix entre parenthèses est le prix ordinaire de Simpsons.

Rayon 395, appareils de divertissement. Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit





**Simpsons** ... C'EST LA SOLUTION.



EN VIGUEUR À PARTIR DU 29 MARS 1982, LE SERVICE DE LIVRAISON DE SIMPSONS EST AMENDÉ

Pour pallier aux coûts croissants de la livraison, des frais de service de \$1 seront perçus sur tout colis de moins de \$20 (livré dans la zone normale de Simpsons). Des frais de service additionnels de \$1 seront ajoutés à toute commande payable sur livraison.

1872 1982

# vente rénovation

Simpsons centre-ville fait «peau neuve» pour mieux vous servir

Le rayon des articles de sport est maintenant situé au niveau inférieur. Venez jeter un coup d'oeil et profitez de nos aubaines.

# rabais 25%

sur les prix indiqués de tous les vêtements d'exercice, ou équipement et accessoires pour le golf, le ski, le tennis, le camping, la pêche, le baseball, le hockey et autres (les bicyclettes ne sont pas incluses).

Vente en vigueur dans tous les magasins Simpsons de la région de Montréal, aujourd'hui, jeudi, vendredi et samedi, les 24, 25, 26 et 27 mars.

Rayon 469, articles de sport.  
Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.  
Pour achat en personne seulement.

**Simpsons** MD ... C'EST LA SOLUTION.

## La pharmacie paiera \$6,725 à cause d'un panier percé

Les dispositions prises par les établissements commerciaux pour mettre le plus d'articles possibles à la disposition des clients peut comporter certains dangers, à la fois pour ces clients et pour les propriétaires d'un magasin.

Et c'est ainsi que la pharmacie Jean Coutu vient d'être condamnée à verser \$6,725 à une ménagère de Saint-Jean de Matha, suite aux blessures qu'elle avait subies dans le grand établissement de la rue Ste-Catherine, où elle avait glissé sur une petite bouteille, dans le rayon des teintures capillaires.

La preuve avait montré que ce petit contenant était tombé d'un étalage en forme de panier troué, dont les trous constituaient à toutes fins pratiques une passoire

d'où pouvait choir les objets trop petits.

À la jeune femme, qui a souffert d'une hernie discaire, à la suite de cet accident, le juge Louise Mailhot accorde un total de \$11,208, pour tous les inconvénients qu'elle a subis, mais il reporte par ailleurs sur elle-même quarante pour cent de la responsabilité de sa chute, qui aurait peut-être pu être évitée, si elle avait mis plus d'attention à regarder où elle dirigeait ses pas, lors de sa longue séance de magasinage dans cette pharmacie. Aux propriétaires, le juge reproche par ailleurs l'usage, pour de tous petits articles, de paniers... percés qui ne devraient recevoir que des objets assez volumineux pour ne pas s'en échapper facilement, si l'on peut dire.

## Blessé, un photographe amateur réclame \$146,000

La chasse photographique ne présente aucun danger pour les animaux qui servent de cibles aux appareils-photo, mais il n'en est pas toujours de même pour celui qui est derrière la caméra, comme l'a expérimenté René Delaroché, de la rue Saint-Hubert à Montréal.

Celui-ci réclame \$146,000 d'une voisine, Odile Allemand, à la suite d'un accident survenu dans les bois de Saint-Michel, dans le comté de Lebel, le 11 octobre 1981. L'action en dommages a été inscrite, hier, en Cour supérieure.

Ce jour-là, M. Delaroché participait à une excursion de chasse

en compagnie d'amis, de membres de sa famille et de la défenderesse. Celle-ci était armée de façon classique, puisqu'elle épaulait un fusil de calibre .12; le demandeur, lui, ne disposait que d'un appareil-photo. Les choses se sont gâtées lorsqu'il a voulu prendre un cliché d'Odile Allemand qui, en se retournant vers le photographe amateur, eut un faux mouvement qui eut pour effet de faire partir le coup de feu.

René Delaroché était atteint à une main, perdant l'usage de plusieurs doigts, l'incident devant conduire à la réclamation que l'on sait.

**10 jours de l'habitation nationale**

### Le Salon National de l'Habitation

Maintenant, et jusqu'au 28 mars 1982 au Vélodrome et au Stade olympique

**2 SALONS POUR LE PRIX D'UN**

**400 exposants et des milliers de produits et services reliés à l'habitation.**

**Au Vélodrome sont regroupés tous les exposants du module Aménagement extérieur-piscines. Les arbres en fleurs, le gazon vert et les nombreux plans d'eau suggèrent l'été.**

**Le plus important salon au Québec.**

**Salon National de l'Habitation**

Admission générale	5.00\$
Age d'or étudiants avec cartes groupes sur réservation	3.00\$
Heures d'ouverture	
du lundi au vendredi	13h à 23h
samedi et dimanche	11h à 23h
(514) 524-1157	

**C'est bien plus drôle à CKLM**

**de 6h à 9h "Pierre Durivage"**  
Se rendre au travail en riant aux éclats? Mais bien sûr! Avec Pierre Durivage et son équipe, même les informations, la circulation et la météo sont de bonne humeur!

**de 9h à 12h "Émile Genest"**  
Bon vivant, boute-en-train et... toujours à l'écoute de vos besoins, Émile Genest anime vos matinées et donne réponse à tout ce qui peut vous tracasser.

**de 13h à 15h "Sexualité d'aujourd'hui" et "gardons le moral"**  
Huguette Proulx, c'est un coeur ouvert aux lignes ouvertes. Chaque jour de la semaine, vous pouvez dialoguer avec des spécialistes sur des problèmes qui vous concernent.

**de 15h à 18h "Entre tu et vous"**  
Avec le tandem Danielle Ouimet / Claude Landré, on peut s'attendre à tout! Mais quelque chose me dit qu'on doit surtout s'attendre à rire! À ne pas manquer!

**cklm AM 1570**

**PROBLÈMES?**

SERVICE DE CONSULTATION  
PROBLÈMES HUMAINS  
PROBLÈMES SPIRITUELS  
(consultation gratuite)

3, PLACE VILLE-MARIE (suite 232) — Tél.: 866-6184

**PÈRES JÉSUITES**  
(11 h a.m. — 5 h p.m.)

**DERNIERS 2 JOURS**

### ACHETONS FOURRURES USAGÉES POUR EXPORTATION

Nous sommes anxieux d'acheter et paierons comptant pour presque tout genre de MANTEAU et de VESTON en fourrure usagés. Préférez-vous de qualité moyenne à meilleure. Si vous ne le portez pas, vendez-le!

**EN DEMANDE: VISON, RENARD, CHAT SAUVAGE**

Pas d'étoiles, agneau de PERSE ou d'espèces en danger, s'il vous plaît!

**FOURRURES RIBNICK**

**APPORTEZ VOS FOURRURES AU HOLIDAY INN**

420 ouest, rue Sherbrooke

**MERCREDI 24 mars JEUDI 25 mars de 11h à 19h**

DEMANDEZ À LA RÉCEPTION POUR LE NUMÉRO DE CHAMBRE

## LE DROIT D'ASILE AUX RÉFUGIÉS LATINO-AMÉRICAINS

### Sur 2,454 demandes, moins d'un millier n'ont pu être acceptées à Ottawa

■ Fuyant leurs pays d'origine où ils considèrent que leur vie ou leur liberté sont menacées, des centaines de Latino-Américains réclament chaque année le droit d'asile au Canada. Mais depuis trois ans, pour en accepter 939 en provenance de neuf pays différents, il a fallu faire un choix parmi 2,454 demandes. Certaines de ces demandes ont été faites à l'extérieur du pays, mais des centaines de gens vivent ici sans statut légal, attendant une décision du ministre de l'Immigration, où avec, suspendue au-dessus de leur tête, l'épée de Damoclès d'un ordre d'expulsion ou d'une interdiction de séjour.

JEAN-PAUL SOULIE

Très vivement intéressés par le cas Victor Regalado, les Latino-Américains de Montréal, reconnus ou non, n'avaient pas attendu l'arrestation et la détention injustifiée de deux mois du journaliste salvadorien, le 7 janvier dernier, pour crier leur détresse aux gouvernements d'Ottawa et de Québec.

Dès le 20 décembre, ils se sont constitués en Assemblée permanente des réfugiés Latino-Américains, et ils ont décidé de demander par écrit au gouvernement du Canada de respecter ses engagements pris à la Convention des Nations Unies de Genève en 1951, relativement aux réfugiés.

Mais cette Convention, si elle existe bien, ne sert guère qu'à la désignation des réfugiés, «en vertu de la Convention», car le terme de «réfugié politique» n'existe pas dans le langage officiel du Canada. Les réfugiés, arrivés au pays soit en transit, soit en tant que visiteurs, sont en fait soumis à la Loi de l'immigration C-24, votée en 1976.

Les réfugiés reconnaissent aisément qu'ils n'ont aucun droit légal pour exiger quoi que ce soit du gouvernement canadien. «Nous sommes tous suspendus en l'air, dira l'un d'eux, nous n'existons pas». Mais ils demandent au gouvernement d'Ottawa de choisir: dénoncer la Convention qu'il a signée ou en respecter les termes.

Chacun de ces réfugiés est soumis à divers mécanismes discriminatoires tout au long de son séjour forcé au Canada, comme un renouvellement «continuel et humiliant» de leur permis de travail, octroyé par le ministre de l'Immigration afin que les réfugiés ne soit pas à la charge de l'Etat. Mais ce droit au travail n'est pas sans certaines limites. Pour changer d'employeur, un réfugié «selon la Convention» devra aviser son présent patron, fournir une attestation de son futur employeur

et finalement obtenir l'avis favorable des agents de l'Immigration.

«Un permis de travail est bon pour un emploi chez un même employeur, spécifie Pierre Fallu, porte-parole d'Immigration Canada à Montréal». Dans ces conditions, il est assez difficile de se trouver un emploi ou d'améliorer sa position. «La plupart d'entre nous viennent de pays économiquement et politiquement troublés, déclare un réfugié, mais ici notre économie est pire dans bien des cas».

Et un autre ajoute: «Ceux qui ne sont pas syndiqués sont réduits à une sorte d'esclavage contre lequel ils ne peuvent même pas protester, en raison de leur situation ici».

Pour plusieurs de ces hommes et de ces femmes, la Loi de l'immigration C-24 a été faite pour garder jalousement les intérêts intérieurs et extérieurs du Canada. «Les marchandises de nos pays sont mieux acceptées sur les quais des ports du Canada que nous ne le sommes par les autorités du pays», disent-ils. Et au nom de principes humanitaires, dont le Canada se fait souvent le champion dans le monde entier, ils réclament d'Ottawa un changement dans sa «politique discriminatoire» à leur égard, et une amnistie pour tous les réfugiés latino-américains refusés et sans papiers.

Du côté d'Immigration Canada, il est aussi question de principes humanitaires: on ne renvoie pas dans son pays d'origine un réfugié refusé sans de nombreuses précautions.

Mais les listes d'attente sont longues. Chaque cas est étudié par le Comité consultatif sur le statut de réfugié, puis par le ministre, soit, en tout six à sept mois. Chaque cas est étudié séparément, mais des listes de pays sont dressées: les pays s'y retrouvent en plus ou moins bonne position selon les événements qui s'y déroulent. Certains appartiennent à la «catégorie désignée», et le Salvador fait partie de cette liste, avec priorité aux dossiers provenant des réfugiés au Mexique, pays de transit. Mais d'autres pays, dits de transit, semblent plus achalandés: ceux qui desservent les pays communistes, la Pologne, l'Afghanistan, l'Irak, l'Iran, le Liban... etc. En 1980, l'Immigration Canada reconnaît que 79 pour cent des demandes d'asile ont été refusées. Les gens concernés ne correspondaient pas aux normes établies par Ottawa: la situation est-elle plus dangereuse à San Salvador ou à Varsovie? Les réfugiés refusés et sans papiers d'Amérique latine ont leur idée sur la question: la loi ne peut pas être la même pour l'immigrant et le réfugié.

#### DEMANDES D'ASILE DE LATINO-AMÉRICAINS EN PROVENANCE DE NEUF PAYS

Demandes de	Chili	Salvador	Guyana	Haiti	Pérou	Uruguay	Cuba	Guatemala	Argentine
1979	404	25	50	27	15	14	—	—	53
traitées	309	8	0	8	0	11	—	—	26
accordées	357	19	31	32	9	14	35	—	28
1980	143	4	0	5	0	10	15	—	7
traitées	274	174	58	60	49	24	51	27	55
accordées	63	57	0	2	1	20	38	11	26
a l'étude actuellement:	95	129	98	48	66	33	13	56	31

### Les Canadiens ont payé près de \$300 millions en 1981 pour loger 8,650 prisonniers

■ OTTAWA (UPC) — Les contribuables ont versé, en 1981, \$285,511,961 pour loger 8,650 prisonniers dans les institutions fédérales.

Un rapport publié hier par le bureau du Solliciteur général Robert Kaplan précise que le logement de 94 détenus dans les prisons à sécurité maximale ou moyenne a coûté \$4,224,973 — soit \$44,947 par personne. En comparaison, il en a coûté \$21,395,120 — ou \$41,137 par personne — pour loger 2,951 détenus dans les prisons à sécurité maximale. Pour le logement de 4,549 détenus dans les prisons à sécurité moyenne, le coût a été de \$32,948,723 en 1981 — c'est-à-dire \$29,226 par personne et par an — en comparaison de \$24,853 par détenu en 1980.

Les contribuables ont payé par ailleurs \$21,440,492 pour l'entretien de 735 détenus dans les pri-

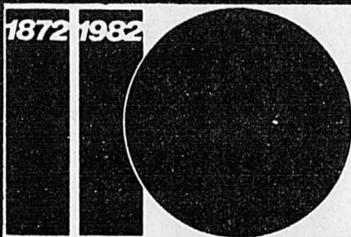
sons à sécurité minimale — soit \$29,171 par personne en comparaison de \$23,232 en 1980.

Enfin, le logement de 321 détenus dans les centres correctionnels communautaires à sécurité minimale ou les fermes de travail a coûté l'an dernier \$5,502,653 — ou \$17,142 par personne — en comparaison de \$16,008 l'année précédente.

Toutes les personnes condamnées à deux ans de prison ou plus sont envoyées dans des institutions fédérales.

Des chiffres comparatifs indiquent que le logement des détenus a coûté en moyenne, l'an dernier, \$44,947 par personne, en comparaison de \$32,781 en 1980, alors que le coût d'incarcération d'un détenu dans une institution à sécurité maximale est passé de \$37,896 en 1980 à \$41,137 l'an dernier.

1872 1982



Simpsons a 110 ans.  
C'est l'année entre toutes  
pour faire de meilleurs achats  
chez Simpsons.

## IL NE RESTE PLUS QUE 4 JOURS!

### Un événement unique chez Simpsons ce printemps! Le gala des fourrures... avec plan mise-de-côté Simpsons!

En vigueur jusqu'au samedi 27 mars.

Prix Simpsons

**\$748 à \$1988**

MANTEAUX ET JAQUETTES EN FOURRURE LONG POIL. Faites fi des vents les plus froids de l'hiver, vêtue d'un somptueux manteau ou jaquette en fourrure de notre imposante sélection! Au choix: manteaux et jaquettes en rat musqué naturel ou teint, loup naturel, castor et renard, ainsi que manteaux courts en renard. Rayon 311, fourrure. Centre-ville seulement. Pour achat en personne seulement.

Plan mise-de-côté

Il suffit d'un dépôt de 10% au moment de l'achat et nous garderons votre manteau jusqu'à l'automne. Vous pourrez alors payer le solde comptant ou le porter à votre compte Simpsons.



Simpsons<sup>MD</sup> ... C'EST LA SOLUTION.

**GRANDE VENTE RABAIS D'INVENTAIRE**

40 ANS AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE

**Eiot** Importateur et distributeur de tuiles de céramique, marbre et granit.

SUR TOUTES TUILES DE CÉRAMIQUE ESCOMPTE DE **20% ET PLUS**

Estimation gratuite Plan d'achat avec installation comprise

**TUILES DE CÉRAMIQUE POUR MURS ET PLANCHERS**  
ITALIENNE — ESPAGNOLE — ALLEMANDE

Nous fabriquons foyer de marbre, plancher, table et vanité grâce à notre grande variété de marbre et granit.

Découvrez le monde de la céramique et du marbre à nos trois magasins à Montréal.

TUILES - MARBRE - GRANIT TUILES TUILES

9225, boul. Saint-Laurent 382-5180 | 20 est, rue Port-Royal 382-7330 | 8970, rue Pascal-Gagnon, Saint-Leonard 328-2624

## Un mois pour la championne des... bris de probations

■ Apparemment fervente à la fois des Canadiens et de la nouvelle merveille Gretzky, une jeune femme portant le chandail tricolore des Habitants, avec un gros «99» sur les omoplates, a été condamnée à un mois de prison, hier après-midi, par le juge Paul Papineau, pour possession de drogues. Elle avait été appréhendée à la plaza Alexis-Nihon avec deux petites quantités de P.C.P., liquide dans un cas, solide dans l'autre. Mais le tout, semblait-il, pour son usage personnel.

restreint d'amis constituaient son double problème, et c'est même à sa suggestion que sa sentence avait été ajournée de plusieurs semaines. Le rapport présentiel offert à la cour par le procureur de la Cour

ronne, Me Gilles Pigeon, ne proposant lui-même aucune solution précise, le représentant du ministère public suggéra une peine additionnelle d'un mois de détention, en soulignant que Sylvie Sévigny semblait une cham-

pionne à sa façon. Au cours des derniers mois, elle aurait commis pas moins de quatre bris d'ordonnances de probation et tout autant de bris de conditions édictées lors de ses multiples comparutions.

## Un jour de prison, et l'Etat économise quelque \$75,000

■ Condamné à plusieurs reprises déjà, au cours des dernières années, alors qu'il attendait

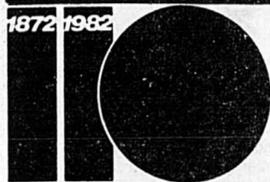
toujours d'obtenir son statut d'immigré, un jeune homme originaire de Trinidad va reprendre le chemin de son pays, dans les prochaines heures, soit tout juste le temps d'avoir purgé la peine d'un jour de prison qui lui a été imposée hier après-midi par le juge Paul Papineau.

La condamnation concerne deux accusations de voies de faits graves relevant d'un assaut au couteau contre un restaurateur et son cuisinier qui avaient voulu l'éconduire d'un établissement du centre-ville où il avait entamé une querelle avec des clients qui ne voulaient pas le voir assis à la même table qu'eux.

Au tribunal, le procureur de la Couronne, Me Mario Dufresne, a fait

remarquer que son dernier geste devrait valoir à l'accusé au moins trois années, compte tenu de ses condamnations antérieures. Mais, ajouta-t-il, comme il n'a pas contesté un ordre de déportation émis contre lui, il va reprendre le chemin de Trinidad immédiatement, et les contribuables vont épargner les \$75,000 de frais d'hébergement qu'on devrait solder, s'il était emprisonné pour trente-six mois.

Le juge Papineau opina vraisemblablement qu'il s'agissait d'un calcul réconfortant, par ce temps de restrictions budgétaires, et Vendrick s'en tira donc avec une journée qui passera d'autant plus vite qu'elle sera consacrée également à ses préparatifs de rapatriement.



Fil, ensembles pour artisanat et tissus pour vos chefs-d'oeuvre... chez Simpsons

Rabais 24% à 30% Ensembles et fil pour artisanat

vente **6<sup>99</sup>** (\$10)

RABAIS 30% — ENS. A BRODERIE «CHARMIN». Comprend: toile imprimée au cadre (15 x 30 cm), fil coton, aiguille, instructions et 2 cadres ovales 7.6 x 10.2 cm, ton or.

A. Chatons  
B. Koalas  
C. Géraniums et capucines  
D. Roses rose pâle et jaune

vente **1<sup>49</sup>** (1.99)

E. RABAIS 25% — FIL COTON «MERCER» DE «J.P. COATS». POUR CROCHET. Calibre 10, 20 ou 30. Blanc ou écru.

vente **1<sup>89</sup>** (2.50)

F. RABAIS 24% — FIL COTON «SOUTH MAID» DE «COATS» POUR CROCHET. Blanc ou écru.

vente **1<sup>79</sup>** (2.39)

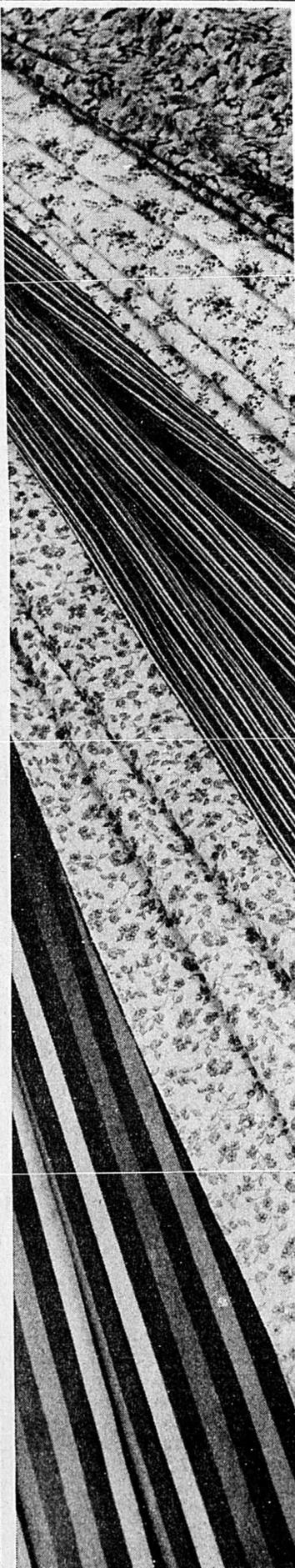
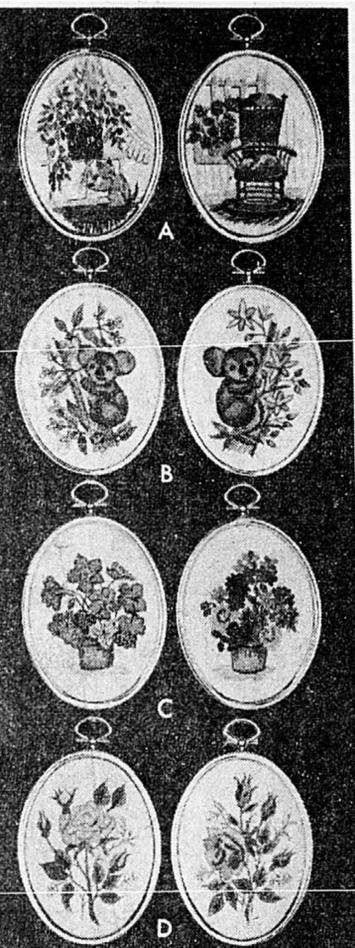
G. RABAIS 25% — FIL «LUSTRE SHEEN» 100% ACRYLIQUE DE «COATS». Pour vos vêtements-mode. Blanc, écru, marine, rouge, rose pâle, aqua, bleu sarcelle, fuchsia, bleu, tons pastel bigarrés. Écheveau 57 g.

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons

Rayon 368, fils et travaux à l'aiguille

Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit



Tissus printaniers chez Simpsons

Prix Simpsons **2<sup>49</sup> à 9<sup>99</sup>**

La solution Simpsons: confectionnez vous-même les vêtements pour votre garde-robe printemps-été en profitant de notre sélection imposante de tissus et de nos bas prix remarquables.

Prix Simpsons, le mètre **2<sup>49</sup>**  
TISSUS COTON ET POLYESTER IMPRIMÉS. Variété d'imprimés. Largeur 115 cm.

Prix Simpsons, le mètre **4<sup>99</sup>**  
TISSUS MATELASSÉS RÉVERSIBLES. IMPRIMÉS CALICO. 100% coton. Largeur 90 cm.

Prix Simpsons, le mètre **1<sup>99</sup>**  
TISSUS ORDINAIRES ASSORTIS. 100% coton. Largeur 90 cm.

Prix Simpsons, le mètre **2<sup>99</sup>**  
TISSUS À RAYURES. 65% polyester / 35% coton. Largeur 115 cm.

Prix Simpsons, le mètre **3<sup>99</sup>**  
TRICOTS IMPRIMÉS. Polyester / coton. Largeur 152 cm.

Prix Simpsons, le mètre **1<sup>99</sup>**  
TRICOTS À RAYURES. Polyester / coton. Largeur 152 cm.

Prix Simpsons, le mètre **2<sup>99</sup>**  
TISSUS POUR VÊTEMENTS SPORT. 65% polyester / 35% coton. Largeur 115 cm.

Prix Simpsons, le mètre **3<sup>99</sup>**  
VELOURS CÔTELÉ À RAIES MOYENNES OU FINES. Coton ou coton mixte. Largeur 115 cm.

Prix Simpsons, le mètre **9<sup>99</sup>**  
IMPRIMÉS-MODE. 100% coton. Largeur 115 cm.

Prix Simpsons, le mètre **2<sup>99</sup>**  
VOILE POLYESTER POUR ROBES ET BLOUSES. Largeur 150 cm.

Prix Simpsons, le mètre **2<sup>99</sup>**  
TISSUS CALIBRE LÉGER. 65% polyester / 35% viscose. Lavable. Largeur 150 cm.

Prix Simpsons, le mètre **2<sup>99</sup>**  
TISSU POLYESTER FANTAISIE. Largeur 115 cm.

Prix Simpsons, le mètre **2<sup>99</sup>**  
SÉLECTION DE TISSUS: chambrays, voiles plissés, quadrillés et rayures teinte au fil et jersey imprimé. Largeur 115 cm.  
Rayon 365, tissus  
Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno  
Pour achat en personne seulement

## Il trouve la mort dans l'incendie de sa demeure

■ Un Amérindien âgé de 27 ans, Gaston Boivin, habitant la réserve indienne de Weymentachie, située à 110 kilomètres au nord de La Tuque, a trouvé la mort lundi soir dans l'incendie de sa demeure.

Sa femme ainsi que ses trois enfants âgés respectivement de 1 an, 4 et 6 ans ont pu sortir de la maison à temps.

Une enquête a été instituée par la police amérindienne en collaboration avec la Sûreté du Québec poste

de La Tuque, afin de déterminer la nature du sinistre qui a complètement ravagé la résidence familiale. Une autopsie doit être pratiquée sur le corps de la victime.

### PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.

**652-3981**  
Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

Troisième symposium québécois sur **LES HOMOSEXUALITÉS** sous le thème «s'épanouir gaie - gai»

**46 ateliers/conférences ouverts au GRAND PUBLIC** sans égard à l'orientation sexuelle

les 3 et 4 avril prochains à Montréal

INSCRIPTION RÉGULIÈRE: 60 \$ RÉDUITE: 45 \$

RENSEIGNEMENTS: (entre 10h et 21h) au S.E.C.H. ou Alain Bouchard, psychologue (514) 523-9463

## COMMUNIQUÉ

Les ressortissants algériens résidant au Canada sont informés que dans le cadre de l'établissement de nouveaux titres de voyage, le dépôt des dossiers de renouvellement des passeports aura lieu selon le calendrier suivant:

- Passeports délivrés ou prorogés en 1977 seront renouvelés A/C du 01-03-82
  - Passeports délivrés ou prorogés en 1978 seront renouvelés A/C du 01-07-82
  - Passeports délivrés ou prorogés en 1979 seront renouvelés A/C du 01-02-83
  - Passeports délivrés ou prorogés en 1981 et en janvier 1982 seront renouvelés A/C du 01-05-83
- Le dossier sera déposé par le demandeur lui-même auprès de l'ambassade d'Algérie, 435, avenue Daly, Ottawa, K1N 6H3 téléphone 232-9453

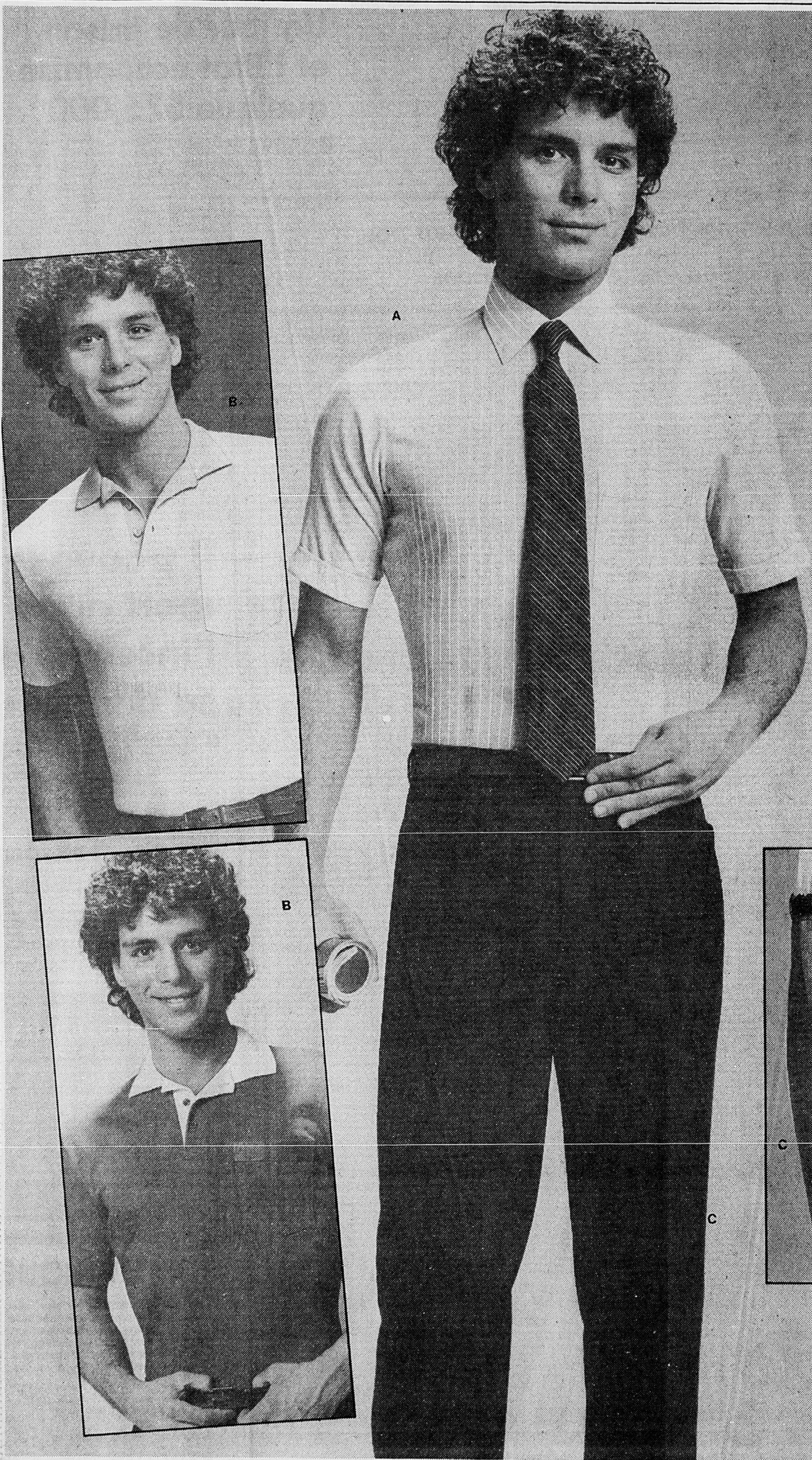
**Simpsons** MD ... C'EST LA SOLUTION.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221  
Commandes téléphoniques 24 heures par jour.

Heures d'ouverture: Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno:  
du lundi au mercredi 9h30 à 18h; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 9h à 17h.  
Centre d'aubaines au 4895 Hickmore, Ville St-Laurent: du lundi au mercredi 9h30 à 17h30; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 8h30 à 16h30.



Mode Simpsons  
**DIRECTION 110**



**999**

CHEMISES DE VILLE À MANCHES COURTES. 65% polyester / 35% coton, d'entretien facile. Motifs rayures ou fantaisie. Blanc, bleu ou écru dans le groupe. Encolures 14½ à 17.

**1299**

MAILLOTS-T GENRE POLO À MANCHES COURTES. 65% polyester / 35% coton. Marine, bleu roi, jaune, noir, bleu poudre, beige foncé, brun ou rose pâle, avec col et patte blanc. P, M, G, TG.

**Rabais**

**42%**

**RABAIS 42% — PANTALONS LÉGERS POUR HOMMES.** 55% polyester / 45% laine. Poches hautes ou ¼, 2 poches au dos, ourlets non cousus. Brun, beige, noir, gris, bleu pâle ou marine. Tailles 30 à 44.

**Vente 19.99 (\$35).**

Le prix entre parenthèses est le prix ordinaire Simpsons.

Rayon 264, vêtements sport pour hommes.

Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Venez, écrivez... ou composez**

**842-7221 jour et nuit**

Commandes acceptées selon tailles et coloris seulement.

**Simpsons** MD ...

Rayon des vêtements sport pour hommes.  
 Maintenant situé au deuxième (centre-ville).